

Valojoux Valojols N° 61 Village

Bulletin d'informations municipales n° 61 - Juin 2021 - ISSN2430591X

SOMMAIRE

- **Edito** _____ Page 2
- **Séances du Conseil Municipal** _____ Page 3
- **Quoi de neuf ?** _____ Page 13
- **Vie Pratique** _____ Page 15
- **Nature, Environnement** _____ Page 22
- **Sécurité** _____ Page 27
- **Nos enfants** _____ Page 31
- **Le sport** _____ Page 32
- **L'espace des Associations** _____ Page 32
- **Actualités** _____ Page 34
- **Le coin du partage** _____ Page 37
- **Carnet** _____ Page 39



Journée européenne
des moulins du patrimoine meulier
Inauguration à Valojoux
du 30^{ème} chemin des moulins

Fermeture du secrétariat de mairie

En raison des congés d'été, le secrétariat de mairie sera fermé du Vendredi 2 au vendredi 16 juillet 2021 inclus.

Les travaux de l'église Saint Laurent s'achèvent dans quelques semaines. Nous livrerons, à la fin juin, un édifice entièrement rénové et dont la réhabilitation structurelle (assainissement des fondations, reprise et parement des murs, réfection des charpentes et couvertures du clocher, de la nef et du chœur) va de nouveau inscrire dans le temps long ce patrimoine exceptionnel.

Nous aurons l'occasion de nous retrouver, je l'espère, à l'automne prochain afin d'inaugurer la fin de ce chantier. Cette opération nous aura occupés durant plus de 15 ans ; elle aura exigé des financements conséquents, pratiquement 1 million d'euros, consentis pour moitié par l'apport des partenaires publics et, pour l'autre moitié, par les fonds propres de la commune, c'est-à-dire nos impôts, sans que nous n'ayons augmenté nos taux de prélèvement, comme vous avez pu le constater.

En plus des divers travaux que nous réalisons annuellement dont la voirie, l'entretien de nos bâtiments, nos actions en faveur de la transition écologique, et plus récemment les mesures inhérentes à la crise sanitaires, une nouvelle opération devrait débuter à la fin de cette année. Il s'agit de la création d'un gîte de groupe labellisé Tourisme et Handicap, dans lequel nous prévoyons des espaces partagés (salle équipée de matériel de vidéo projection, terrasse et petit lieu de restauration...)

Ce type d'équipement, porté par une collectivité publique, n'existe pas dans la vallée de la Vézère et il nous est apparu utile de proposer aux personnes empêchées et à leur famille, la possibilité d'un accueil adapté à leurs besoins. Alors « qui peut le plus, peut le moins » et ce bâtiment pourra bien sûr héberger des personnes valides en villégiature sur notre territoire.

Il existe dans notre village un tissu associatif très actif, j'en profite à ce propos pour adresser à toutes et tous un immense merci pour leur engagement au bénéfice de notre communauté villageoise, qui nous amène un regard différent et constructif sur les animations, les potentialités de développement de notre commune et valorise les énergies sociales, économiques, environnementales à l'échelle locale.

Nous vous proposerons une rencontre à l'automne afin de vous présenter le projet.

Dans cette attente, je vous souhaite un bel été, prenez soin de vous et restez vigilants, j'espère vous retrouver nombreux sur nos soirées de marché du vendredi enfin retrouvées !

*Très cordialement,
Nathalie MANET-CARBONNIERE*

Séance du 25 janvier 2021

1 - Restes à réaliser 2020 – Budget principal

Elle présente les montants des restes à réaliser 2020 établis comme tels :

Dépenses d'investissement	
Art 2111 – Terrains	19 000.00 €
Art 2128 – Conteneurs	12 300.00 €
Art 21568 – Autres matériels	15 768.00 €
Art 21578 – Adressage	1 000.00 €
Art 2184 – Mobilier	2 000.00 €
Art 2313 – op 2004-02 église	188 250.36 €
TOTAL	238 318.36 €

Recettes d'investissement	
Art 1323 – CD – op 2004/02 église	33 400.00 €
Art 1321 – DRAC – op 2004/02 église	28 625.00 €
Art 1322 – Région – op 2004/02 église	41 750.00 €
TOTAL	130 775.00 €

Adoptés à l'unanimité.

2 - Restes à réaliser 2020 – Budget annexe Assainissement

Pas de restes à réaliser pour ce budget.

3 - Restes à réaliser 2020 – Budget annexe Pôle de transformation

Dépenses d'investissement	
	0.00 €
TOTAL	0.00 €

Recettes d'investissement	
Art 1323 – CD – op 2017/01	29 339.12 €
TOTAL	29 339.12 €

Adoptés à l'unanimité.

4 - Demande de subvention DETR 2021 Création et aménagement d'un gîte de groupes sur 1 tranche de travaux dénommée « Tranche Ferme » (Phase 1– exercice 2021) (Phase 2- exercice-2022)

Madame le Maire propose au Conseil municipal de redéposer un dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires territoriaux (DETR) 2021 portant sur la création et l'aménagement d'un gîte de groupes sur une tranche ferme, qui comportera deux phases de travaux, la première phase en 2021 et la deuxième phase en 2022. Ce bâtiment sera adapté pour les personnes en situation de handicap et fera l'objet d'une labellisation Tourisme et Handicap.

Elle énonce que l'estimation de ces travaux comprenant les aménagements VRD et la transition énergétique a été réactualisée par le maître d'œuvre le 19 janvier 2021 et

qu'ils s'élèvent à **433 747.87 € H.T**, auxquels se rajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre (pour un montant de **52 179 € HT**) et les honoraires SPS (pour un montant de **3 680 € HT**).

Elle rappelle être en possession des arrêtés attributifs de subventions pour cette opération : Conseil départemental (arrêté du 19/11/2019 pour un montant de 66 500 €) et Conseil régional (arrêté du 07/10/2019 pour un montant de 25 000 €). Une demande complémentaire est en cours auprès du Conseil départemental sur la base du montant de 167 447 € HT de travaux (réévaluation du coût du marché des différents lots depuis 2018).

(Séance du 25 janvier 2021 – suite)

Madame le Maire propose de commencer les travaux de la tranche ferme (1^{ère} Phase) sur l'exercice 2021, après l'accord des services de l'État au titre de la DETR 2021, qui comprendront : Lot n°1 (démolition d'une partie du bâtiment existant et désamiantage), Lot n°2 (fondations spéciales), Lot n°3 (gros-œuvre), Lot n°4 (charpente bois), Lot n°5 (couverture tuiles et zinc).

Une fois la première phase de travaux terminée, la deuxième phase de travaux de la tranche ferme débutera sur l'exercice 2022 comprenant : Lot n°6 (menuiseries extérieures – occultations), Lot n°7 (serrurerie), Lot n°8 (plâtrerie), Lot n°9 (menuiseries intérieures), Lot

n°10 (chauffage – refroidissement - installations sanitaires – VMC), Lot n°11 (électricité courant fort et faible), Lot n°12 (revêtements de sol et murs en pierre naturelle), Lot n°13 (parquet et bois massif), Lot n°14 (peinture), Lot n°15 (accessibilité), Lot n°16 (transition énergétique), Lot n°17 (aménagement VRD).

Après lecture du présent projet, Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel sur la totalité des travaux de la ferme sur deux exercices, comme suit :

Plan de financement prévisionnel de la tranche ferme - Phases 1 & 2 - exercices 2021 et 2022

Coût objectif des travaux (y compris VRD et transition énergétique) :	433 747,00 €
Honoraires Maitrise d'œuvre :	52 179,00 €
Honoraires SPS :	<u>3 680,00 €</u>
Coût de l'opération H.T :	489 606,00 €
TVA à 20 % :	<u>97 921,00 €</u>
TOTAL T.T.C :	587 527,00 €

Aides financières sollicitées sur la tranche ferme

DETR 2021 - 40% sur (433 747 € de travaux)	173 499,00 €
Conseil Départ 25 % sur (266 000 € de trvx)	66 500,00 €
Dde en cours Conseil Départ 25% sur (167 447 € de trvx)	41 936,00 €
Région 25% sur (100 000 € de travaux)	25 000,00 €
Prêt relais FCTVA 16.404% sur 2 ans	96 377,00 €
Emprunt	160 000,00 €
Autofinancement	<u>24 215,00 €</u>
TOTAL T.T.C :	587 527,00 €

Adopté à l'unanimité

5 - Acquisition chemin rural « le Bec » par un particulier

Le conseil municipal ne souhaite pas se dessaisir des biens propres de la commune au rang desquels les chemins ruraux.

Réponse défavorable à la requête du particulier.

Adopté à l'unanimité

6 - Divers

- Route du Caillou, voirie intercommunautaire : voie refaite à neuf en Octobre 2020. Malfaçons évidentes, à refaire. Vu avec Monsieur Bouet de la CCVH.
- Vieux cimetière : travaux fin février.

Séance du 1^{er} Mars 2021

1 - Comptes administratifs 2020 – Comptes de gestion 2020

Madame le Maire donne la parole à Madame la Première Adjointe pour la présentation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2020.

Compte administratif 2020 du Service Assainissement « Les Bories » de Valojoux

Le Conseil municipal examine le compte administratif 2020 qui s'établit ainsi :

	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'invest exercice 2020	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Invest	- 435.38 €		- 2 561.87 €	- 2 997.25 €
Fonct	0 €	- 991.39 €	4 656.57 €	4 656.57 €

Conformément à l'article L 1612-12 aliéna 6 du C.G.C.T, Madame le Maire a quitté la salle avant le vote du CA 2020. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du service assainissement de l'exercice 2020 et précise qu'il est conforme au compte de gestion de Mme le Receveur municipal.

Compte administratif 2020 du Budget annexe Pôle de Transformation

Le Conseil municipal examine le compte administratif 2020 du budget annexe « Pôle de Transformation » de Valojoux qui s'établit ainsi :

	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'invest exercice 2020	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Invest	- 52 820.18 €		+ 23 481.06 €	- 29 339.12 €
Fonct	Néant	0 €	0 €	0 €

Conformément à l'article L 1612-12 aliéna 6 du C.G.C.T, Madame le Maire a quitté la salle avant le vote du CA 2020. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe Pôle de Transformation de l'exercice 2020 et précise qu'il est conforme au compte de gestion de Mme le Receveur municipal.

Compte administratif 2020 du Budget principal

Le Conseil municipal examine le compte administratif 2019 du budget principal qui s'établit ainsi :

	Résultat de clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'invest exercice 2020	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Invest	- 37 054.71 €		96 694.84 €	+ 59 640.13 €
Fonct	102 331.99 €	81 712.37 €	62 543.19 €	+ 83 162.81 €

Conformément à l'article L 1612-12 aliéna 6 du C.G.C.T, Madame le Maire a quitté la salle avant le vote du CA 2020. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020 et précise qu'il est conforme au compte de gestion de Mme le Receveur municipal.

2 - Clôture du Budget annexe « Pôle de transformation »

Madame le maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « du Pôle de transformation » a été ouvert par délibération en date du 14 décembre 2018, enregistrée sous le n° 18-041.

Conformément à cette délibération et compte tenu de l'abandon de ce projet, ce budget n'a plus lieu d'exister. Le compte administratif 2020, ainsi que le compte de gestion 2020 dressé par le comptable public, ont été votés le 1^{er} mars 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **accepte** la clôture du budget annexe « du Pôle de transformation » au 31/12/2021 ;

- **dit** que le résultat de clôture de l'exercice 2020 de 29 339.12 € sera repris au Budget principal en 2022 en cumul au 001 de la section d'investissement. Les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

(Séance du 1^{er} mars 2021 – suite)

3 - Redevance d'occupation du domaine routier public France Télécom 2020

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

1. d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir :

Exercice	Artères aériennes			Artères souterraines			Emprise au sol			Total
	Longueur	Tarifs (€)	Total	Longueur	Tarifs (€)	Total	Longueur	Tarifs (€)	Total	
2019	8,293	40 €/km	331,72 €	13,724	30 €/km	411.72 €	0.50	20 €/m ²	10 €	753.44 €
										753.44 €

2. d'inscrire cette recette au compte 70323 en recouvrement par titre de recettes.

4 - Convention fourrière Société Protectrice des Animaux 2021

Madame le Maire informe le Conseil municipal que « chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette dernière » (Code rural). Elle présente ensuite le projet de convention de fourrière

avec la SPA de Périgueux. Elle demande au Conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, accepte de conclure une convention de fourrière avec la SPA de Périgueux et autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir.

5 - Prorogation de la convention d'adhésion au Pôle Santé et Sécurité au travail du CDG24

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'obligation légale pour toutes les collectivités de disposer d'un service de médecine préventive exercée par convention par le CDG24. En décembre 2017, le CDG24 avait délibéré en faveur d'une nouvelle convention d'adhésion et d'une charte de fonctionnement du service qui avait une fin de validité le 31 décembre 2020.

Les ordonnances gouvernementales devraient être prises dans un délai de 15 mois suivant la publication de la loi. Compte tenu des retards liés à la situation sanitaire,

dans l'attente de connaître les modifications qui vont impacter le CDG24, le CDG24 propose de proroger la durée de validité de la convention d'un an supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la prorogation d'une année la validité de la convention d'adhésion au Pôle Santé et Sécurité au Travail jusqu'au 31 décembre 2021 et autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

6 - Compétence Autorité Organisatrice des transports (AOM) à la Communauté de communes Vallée de l'Homme

Madame le Maire rappelle que la LOM vise à doter l'ensemble du territoire national d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité.

Par délibération n° 2020-090 du 3 décembre 2020, la CCVH a délibéré favorablement pour devenir Autorité Organisatrice de transports sur son territoire.

Après la délibération du conseil communautaire, les conseils municipaux des communes membres ont 3 mois pour se prononcer à la majorité qualifiée ; le transfert de compétences devant prendre effet au plus tard au 1^{er} juillet 2021.

Une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) est l'acteur public compétent pour l'organisation des services de mobilité sur son territoire. Elle assure la planification, le suivi et l'évaluation des politiques de mobilités.

L'AOM met en place les services adaptés aux besoins des habitants. Elle peut par exemple décider, si ses spécificités territoriales le justifient, d'organiser uniquement une ligne de transport à la demande, un service d'auto-partage, soutenir une agence des mobilités ou encore choisir de ne pas

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide la décision de la communauté de communes Vallée de l'Homme de se doter de la compétence AOM pour son territoire,

- charge Madame le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au Président de la communauté de Communes Vallée de l'Homme.

7 - Acquisition amiable lieu-dit « la Pendule »

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il conviendrait, pour des raisons de facilité de circulation à l'intersection qui confronte la route du Fraysse, de faire l'acquisition d'une partie de la parcelle AE n°52 au lieu-dit « la Pendule » pour une contenance de 1 are 35 centiares (135 m²).

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 1 098.60 €, frais de notaire en sus.

8 - Réalisation d'audit énergétique des bâtiments communaux par le SDE24

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre de la convention Paquet Energie signée par le SDE24 et la CCVH, la commune de Valojoux bénéficie de l'accès aux audits énergétiques de bâtiments publics proposés par le SDE24. Sur la base de besoins identifiés par un questionnaire, cette étude permettra de dresser une proposition chiffrée de programme(s) d'économie d'énergie afin de décider des investissements appropriés en corrélation avec les objectifs de performance énergétique de la commune.

Plan de financement	Presbytère	Logement 1	Logement 2	Mairie	Salle des fêtes
Surface chauffée du bâtiment concerné	80m ²	66m ²	79m ²	60m ²	350m ²
Prix pour une étude énergétique pour un bâtiment d'une surface chauffée > à 300m ² et < à 500m ²	960 € TTC	960 € TTC	960 € TTC	960 € TTC	1440 € TTC
Subvention versée au SDE24 dans le cadre du programme ACTEE (50% du montant HT)	400 €	400 €	400 €	400 €	600 €
Participation du SDE24 (50% du montant, subvention ACTEE déduite)	280 €	280 €	280 €	280 €	420 €
Reste à charge pour la collectivité (prix nets)	280 €	280 €	280 €	280 €	420 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition d'audit énergétique selon le plan de financement ci-dessus pour un montant total net de 1 540 €,

- autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.

9 - Opération d'investissement d'éclairage public

Renouvellement projecteurs du bourg 0008, 0011,0012, 0014, 0019

Des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires et il a été demandé au SDE24 d'établir un projet qui prévoit les aménagements suivants : **renouvellement projecteurs au Bourg (0008, 0011, 0012, 0014, 0019)**. L'ensemble de l'opération représente un **montant TTC de 6 220.97 €**.

(Séance du 1^{er} mars 2021 – suite)

Il est convenu qu'à la fin du chantier et à partir de la production du décompte définitif établi en fonction du coût net des dépenses engagées par le SDE24, la commune s'acquittera des sommes dues, à raison de 50% de la dépense nette HT, s'agissant de travaux de renouvellement (maintenance).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le dossier du SDE24 qui lui est présenté et s'engage à lui régler, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues,
- s'engage à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le SDE24,
- s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget,
- accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le SDE24 et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

10 - Comité communal Feux de Forêt (CCFF)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre du SMO DFC24, des comités communaux peuvent être créés dans chaque commune adhérente du syndicat.

Les missions essentielles des CCFF sont :

- l'information et la sensibilisation de la population et du grand public sur le risque feux de forêt
- l'appui et l'aide aux pompiers par la participation à la prévention des feux de forêt d'une manière générale, la participation aux manœuvres préventives, au guidage et l'assistance logistique des pompiers, la participation à la veille concernant le risque feux de forêt ainsi que la pénétrabilité des massifs forestiers (état des pistes, du débroussaillage...).

Les personnes faisant partie du CCFF sont désignées par délibération du conseil municipal à la suite de chaque élection.

Elle demande au conseil municipal d'établir une liste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme membres du Comité communal Feux de Forêt de VALOJOUX : Philippe BASTIDE (président), Jean-Pierre MEGE, Éric VEYRET, Bruno BASTIAN, Gérald BLAN.

11 - Divers

- Rapport de visite du clocher (carte à puce détruite). Remplacement à charge de l'entreprise Bodet.
- Séance ciné plein air confirmée pour le 13 juillet 2021.
- Bâche incendie : la commune ne traitera pas avec la CCVH.



Séance du 8 Avril 2021

1 - Taux des taxes locales 2021

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation chaque année de voter les taux de certains impôts à percevoir :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

La taxe d'habitation sur les résidences principales (TH) a été définitivement supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Cette réforme est réalisée par étapes de 2020 à 2023.

Le produit de la TH sur les résidences secondaires, de la majoration de TH pour les résidences non affectées à l'habitation principale et la TH sur les logements vacants (THLV) reste affectée aux communes.

Pour compenser la perte de produits qu'il en résulte, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est transférée aux communes. Ainsi, le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux (2020) voté par le conseil départemental, garantissant ainsi que les contribuables soient assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant.

Pour Valojoux, ce transfert sera réalisé par cumul du taux TFB de 2020 soit 18.80 % avec celui voté en 2020 par le Département (soit 25.98 %) pour former **le taux de référence communal TFB 2021 de 44.78 %**.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le taux de référence communal TFB 2021 de 44.78 % ;
- de conserver le taux Foncier non bâti 2021 à 116.43 %.

Madame le Maire donne la parole à Madame la Première Adjointe pour la présentation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2020.

2 - Affectation du résultat 2020 – Budget principal

Madame Le Maire, expose que conformément à l'article L 2311.5 du CGCT et à l'instruction M14, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement à la Section d'investissement pour couvrir les dépenses d'investissement.

Vu l'excédent de fonctionnement cumulé de la section de fonctionnement s'élevant à : 83 162.81 € et le résultat d'investissement s'élevant à : + 59 640.13 €,

Compte tenu des dépenses inscrites en investissement, considérant la présentation intervenue en commission des

finances réunie le 18 mars 2021, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

- En recette d'investissement : Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 60 751 €, montant nécessaire pour couvrir le besoin de Financement de la section d'investissement.

- En recette de fonctionnement : Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 22 411.81 €

Adopté à l'unanimité

3 - BP 2021 – Budget principal

Vu le CGCT et notamment ses articles L 1612-1 et suivantes et L 2311-1 à L 2343-2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte ;

Considérant les délais offerts aux communes jusqu'au 17 avril 2021 ;

Madame le Maire expose le contenu du budget principal de la commune de Valojoux au Conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- **adopte** le budget primitif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	480 889.43 €	480 889.43 €
Fonctionnement	318 918.81 €	318 918.81 €
TOTAL	799 808.24 €	799 808.24 €

- **Précise** que le budget primitif de l'exercice 2021 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

(Séance du 8 avril 2021 – suite)

4 - Affectation du résultat 2020 – Budget annexe Assainissement

Madame Le Maire expose que, conformément à l'article L 2311.5 du CGCT et à l'instruction M49, le résultat excédentaire de la section d'exploitation est affecté prioritairement à la Section d'investissement pour couvrir les dépenses d'investissement.

Vu l'excédent d'exploitation cumulé de la section d'exploitation s'élevant à : 4 656.57 € et le résultat d'investissement s'élevant à : - 2 997.25 €,
Compte tenu des dépenses inscrites en investissement,
Adopté à l'unanimité

Considérant la présentation intervenue en commission des finances réunie le 08 mars 2021,
Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter la totalité du résultat d'exploitation comme suit :

- En recette d'investissement : Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé : 4 656.57 € montant nécessaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

5 - BP 2021 – Budget annexe Assainissement « les Bories »

Vu le CGCT et notamment ses articles L 1612-1 et suivantes et L 2311-1 à L 2343-2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte ;

Considérant les délais offerts aux communes jusqu'au 17 avril 2021 ;

Madame le Maire expose le contenu du budget annexe du service assainissement « Les Bories » de Valojoux au Conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **adopte** le budget primitif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	11 372.92 €	11 372.92 €
Exploitation	9 055.06 €	9 055.06 €
TOTAL	20 427.98 €	20 427.98 €

- **Précise** que le budget primitif de l'exercice 2021 a été établi en conformité avec la nomenclature M49 développée.

6 - Affectation du résultat 2020 – Budget Pôle de transformation

Madame Le Maire, rappelle au conseil municipal qu'en séance du 01 mars 2021, nous avons voté à l'unanimité la clôture du budget annexe « Pôle de transformation » avec un résultat de clôture de l'exercice 2020 de – 29 339.12 €.

Indique que ce déficit sera repris au budget principal en 2022,

Vu que la section de fonctionnement est à zéro, il n'y a pas d'affectation de résultat pour ce budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote le budget tel que présenté.

7 - BP 2021 - Budget annexe Pôle de Transformation

Vu le CGCT et notamment ses articles L 1612-1 et suivantes et L 2311-1 à L 2343-2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte ;

Considérant les délais offerts aux communes jusqu'au 17 Avril 2021 ;

Madame le Maire expose le contenu du budget annexe du Pôle de Transformation au Conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **adopte** le budget primitif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	29 339.12 €	29 339.12 €
Exploitation	0 €	0 €
TOTAL	29 339.12 €	29 339.12 €

- **Précise** que le budget primitif de l'exercice 2021 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

8 - Plan Communal de Sauvegarde

Report du dossier au prochain conseil municipal.

Séance du 12 mai 2021

Madame le maire ouvre la séance et donne la parole à Marc HOUTMANN de l'association des Jardins de Valojoux. Il présente l'avancée de l'association : la rencontre avec la Chambre d'Agriculture et le bilan positif des travaux, la rencontre avec la société Paprec pour le projet de société collective. Il précise que la boutique du bourg fonctionne bien (environ 1 500 € par mois). Une journée « Portes ouvertes » au Jardins sera organisée le Samedi 5 Juin 2021.

Enfin, l'association profite de cette rencontre pour remercier la municipalité pour le nettoyage du Turançon.

1 - Avancement de grade – CDD en comptabilité

Pour l'avancement de grade, il est demandé une évaluation du salaire, la décision est reportée à la prochaine réunion. Une rencontre a été organisée avec la secrétaire de mairie de Thonac, il faudra certainement revoir les priorités sur la fiche de poste car elle ne peut libérer que 3 heures par semaine.

2 - Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

- Validation des fiches actions, listing des emplacements des transformateurs. Point fait sur le mode de chauffage des bâtiments et du hangar communal. Point fait sur les bâtiments communaux.
 - Lister les personnes de plus de 65 ans, les associations, les agriculteurs, etc.
 - Demander aux agents techniques de recenser l'ensemble des panneaux signalétiques ainsi que le petit matériel.
 - Zones feux : le Combalou, Maison neuve, les Valats, les Cabannes, les Brandes, les Baulangers, le Puy du Fraysse. En résumé, tous les hameaux de la commune.
- La mise à jour des éléments du PCS sera faite par la présidente de la commission PCS et le secrétariat .

3 - Divers

- Devis électricité local association : Dos Reis pour 2 688 € TTC.
- Devis demandé pour la réalisation d'un pont avant la Mailleraie de charge moins lourde en remplacement des buses actuelles affaissées.

Séance du 16 juin 2021

1 - Virement de crédits en dépenses - Budget principal

Afin de verser les frais bancaires relatifs au prêt relais n° 10000651158 de 135 000 €, il est nécessaire de faire un virement de crédits en dépenses comme suit :

Crédits à réduire en dépenses : Chapitre 011 – Article 627 :	- 300.00 €
Crédits à ouvrir en dépenses : Chapitre 66 – Article 6688 :	+ 300.00 €

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire.

Adopté à l'unanimité.

2 - Requalification du budget annexe « Pôle de transformation et gîte de groupes »

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 21-009 du 1^{er} mars 2021 relative à la clôture du budget annexe « pôle de transformation ».

Elle propose l'abandon et l'annulation de cette décision au motif de la renonciation de la tranche visant le pôle de transformation de l'opération intitulée « Pôle de transformation et gîte de groupes ».

Le budget est donc requalifié sur la seule opération « Gîte de groupes ».

Adopté à l'unanimité.

(Séance du 16 juin 2021 – suite)

3 - Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Madame le Maire propose, vu l'effectif de la collectivité, de fixer pour tout cadre d'emploi le taux de ratio (promus/promouvables) à 100% pour tout avancement de grade

Adopté à l'unanimité.

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de supprimer l'emploi suivant : Grade : Rédacteur principal de 2^{ème} classe - Métier : Secrétaire de mairie d'une durée hebdomadaire de 26 heures.

A compter du 1^{er} juillet 2021 au motif de l'avancement de grade et propose de créer un nouvel emploi de Rédacteur principal 1^{ère} classe – Métier : secrétaire de mairie, d'une durée hebdomadaire de 26 heures à compter du 1^{er} juillet 2021.

Adopté à l'unanimité.

4 - Expérimentation du dépôt dématérialisé des Certificats d'Urbanisme d'Information via le guichet unique durant l'année 2021

Madame le Maire expose à l'assemblée la volonté de la commune, conjointement avec le service instructeur de la CCVH, d'expérimenter le dépôt dématérialisé des Certificats d'Urbanisme d'Information via le guichet unique proposé par l'ATD durant l'année 2021.

Elle propose que cette expérimentation proposée aux pétitionnaires débute le 1^{er} Juillet 2021 via le guichet unique <https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>

Adopté à l'unanimité.

5 - PCS

Explication sur le nombre de transformateurs et les différentes normes. Vérification des différents paramètres (entreprises, personnes isolées, gîtes...).

6 - Divers

- Proposition Netcom
- Point éclairage bourg
- Travaux en cours
- Organisation des scrutins des 20 et 27 juin 2021.



Travaux

- Le chemin du Bec pour un montant de 4 550 € TTC.
- Poutres de rive sur 96 ml au nouveau cimetière pour 1 728 € TTC.

Il reste 13 700 € sur la somme allouée à la voirie que nous emploierons à bon escient.

- Le mur du vieux cimetière devrait être terminé courant juin (parpaings à bancher en rupture de stock).

DFCI

Défense des Forêts Contre les Incendies

La commune se prémunit contre les canicules à répétition, elle s'équipe d'outres de 120m³ pour lutter contre les éventuels incendies.

Les réserves en eau « libre »

- La salle des fêtes,
- Les étangs de Madame Laleu et de la Fédération de pêche,
- La piscine de Monsieur et Madame Avez (120m³) et la piscine de Madame Manet-Carbonnière (50m³).

Les outres et cuves

- Le local communal à la Teillède 120m³,
- Les Faux 120m³ + une cuve de 3000 litres,
- Le nouveau cimetière 120m³,
- La réserve d'eau de la Geneste (à voir avec les pompiers), la famille Boissarie est d'accord sur le principe de DFCI.

Les piscines en béton (sans liner) avec une convention, peuvent servir de DFCI.

Dans ce cas-là, vous pouvez me contacter au 06.83.56.54.13 pour élargir le réseau de DFCI.

L'irrigation

De mai à Octobre : une bouche dans le Bourg, une aux Bories, un réservoir au Caillou chez Monsieur Delpy (ce réseau n'est pas compatible avec la DFCI, pas fiable, source Préfecture).



Journée européenne des moulins du patrimoine meulier

Le trentième chemin des meuniers a été inauguré le 15 mai 2021 à Valojoux

La Vézère et ses affluents ont accueilli jadis de nombreux moulins. Quelques-uns sont encore debout sur la commune de Valojoux et résistent à l'usure du temps.

Il n'en fallait pas plus pour que la municipalité de ce petit village meulier, implanté au fond d'un étroit vallon, sur le Turançon – un ruisseau d'environ 5 km – s'engage dans la valorisation et la promotion d'un riche patrimoine meulier. Celui-ci est non seulement composé de cinq moulins (Treuil, Madame, Lagorce, Mailleraie et Querrerie) mais également d'un complexe piscicole appartenant à la Fédération départementale de Pêche, comprenant deux étangs dans un espace d'une très riche diversité faunistique et floristique.



A vocation économique et pédagogique, ce complexe est mentionné dans la brochure conçue par le Département répertoriant les 170 sites accessibles gratuitement toute l'année.

Le 15 mai, lors de la première Journée européenne des moulins et du patrimoine meulier, a été inauguré le 30^{ème} chemin de meuniers, conçu en coopération avec l'association périgordine des amis des moulins (APAM) et l'association des moulins du Périgord Noir (AMPN).

Ce parcours utilisera la boucle 13 du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, celle du Posadou, d'un peu plus de 5km. Il sera balisé de 10 panneaux explicatifs concernant le village et la meunerie. Les enfants disposeront de fiches énigmes. A noter une particularité en passant devant le moulin de la Mailleraie, qui est une ancienne carderie de laine : ce moulin a été une fromagerie qui fabriquait « de véritables camemberts ». De quoi rendre jaloux le fleuron de Normandie !

Les moulins font partie du paysage des rivières et permettent une autre vision du temps. C'est un peu la magie de l'évasion. Les moulins de Valojoux sont à découvrir car ils ont tous une histoire qui s'inscrit elle aussi dans le cadre d'un partenariat avec des meuniers luxembourgeois et avec la création de parcours insolites autour d'une route des moulins. Cela va permettre à tout un chacun d'aller de moulin en moulin afin d'explorer les curiosités naturelles et architecturales de notre territoire, de faire des arrêts gourmands et de rencontrer des producteurs.

Source : Essor sarladais



Impôts locaux 2021

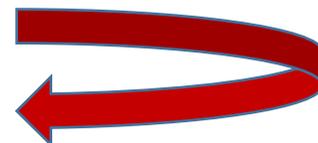
Les communes ont l'obligation chaque année de voter les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

La taxe d'habitation sur les résidences principales (TH) a été définitivement supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Cette réforme est réalisée par étapes de 2020 à 2023. Le produit de la TH sur les résidences secondaires, de la majoration de TH pour les résidences non affectées à l'habitation principale et la TH sur les logements vacants (THLV) reste affectée aux communes.

Pour compenser la perte de produits qu'il en résulte, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est transférée aux communes. Ainsi, le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux (2020) voté par le conseil départemental, garantissant ainsi que les contribuables soient assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant.

Pour Valojoux, ce transfert sera réalisé par cumul du taux TFB de 2020 soit 18.80 % avec celui voté en 2020 par le Département (soit 25.98 %) pour former le taux de référence communal TFB 2021 de 44.78 %.

**Autrement dit, le taux voté par le conseil municipal reste inchangé à 18.80 € mais il y sera rajouté la part départementale de 25.98%.
Il nous semblait important de vous apporter cette précision car une telle augmentation peut laisser sans voix....**



VIE PRATIQUE

Sécheresse : Une catastrophe naturelle

Si un problème survenu sur votre propriété est dû à la sécheresse, celui-ci peut être considéré comme une catastrophe naturelle.

Dans ce cas :

- vous devez prendre des photos des différents dégâts occasionnés
- vous rendre à la mairie pour déposer un signalement détaillé précisant l'ensemble des problèmes que vous subissez. Le secrétariat réceptionnera votre déclaration et la transmettra à la Préfecture.

*Cependant, **plus de 10 dossiers déposés** sont nécessaires pour que la Préfecture statue sur le classement de catastrophe naturelle sur la commune.*

Brûlage des déchets

Nous attirons votre attention sur le brûlage des déchets :

- **Du 1^{er} mars au 30 Septembre : tout brûlage est interdit.**
- **Du 1^{er} Octobre à fin février : brûlage autorisé sous condition et avec une déclaration en mairie**



En 2020, même nos poubelles sont chamboulées !

Entre la crise sanitaire et ses répercussions sur la période touristique, l'installation des nouveaux conteneurs sur quelques communes et la mise en place de la redevance incitative sur des territoires voisins, il n'est pas aisé de tirer des conclusions, qu'il convient souvent de pondérer.

	Tonnage enfoui du Sictom	Tonnage Emballages/papiers
2019	14 842 650	3 183
2020	13 988 660	3 452

En 2020, le tonnage de déchets enfouis (ordures ménagères et divers de déchèteries) sur l'ensemble des 60 communes a baissé de 6% par rapport à 2019. La quantité de verre collectée en 2020 est proche de celle de 2019 (2366 tonnes en 2019 et 2333 tonnes en 2020).

Lorsque nous regardons les chiffres de chaque commune, nous remarquons des disparités importantes. Pour certaines, le tonnage de sacs noirs baisse de façon plus ou moins importante, de -1% à -34%. D'autres connaissent une augmentation de 1% à 27%.

Les raisons sont-elles dans la baisse d'activités professionnelles, dans le dépôt des sacs noirs et jaunes sur les communes voisines encore équipées des vieux bacs, dans le dépôt sur nos communes par les habitants des communes équipées des badges de la redevance incitative (comptage du nombre de sacs noirs par foyer) ; une meilleure application des consignes tri et de compostage ???

Ces explications restent vraies à ce jour et se confirment en regardant les tonnages du tri (emballages et papiers). Le tonnage des conteneurs jaunes (anciens bacs jaunes ou nouveaux conteneurs jaunes) a progressé de 12 % par rapport à 2019. 270 tonnes de plus d'emballages et journaux ont été apportés au centre de tri de Marcillac Saint Quentin.

VALOJOULX													
COMPARATIF DES POIDS D'ORDURES MENAGERES													
	mise en place des nouveaux conteneurs												
	KG												
	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
2018	4 320	2 740	3 920	5 100	4 100	4 480	4 980	7 420	3 000	4 840	3 680	4 340	52 920
2019	3 780	3 280	3 280	4 600	3 520	3 560	3 840	7 240	3 020	4 780	3 520	4 100	48 520
2020	3 600	1 400	1 440	4 000	2 700	2 840	3 880	4 100	2 540	2 720	2 920	4 020	36 160
COMPARATIF DES POIDS De TRI													
2018	1 460	620	800	860	1 380	820	1 180	1 780	860	860	920	740	12 280
2019	1 260	1 200	1 080	1 040	1 140	1 160	2 280	1 780	1 960	1 400	1 500	2 480	18 280
2020	820	1 240	1 360	1 000	920	940	1 120	1 340	860	1 420	1 660	1 200	13 880

Seules 10 communes comptabilisent une baisse du tri, dont Valojoux et toutes les 10 sont équipées des nouveaux conteneurs dans lesquels les emballages et magazines doivent être mis-en vrac. Pourtant, 27 communes sont aujourd'hui avec le nouveau système de collecte. Une chose est certaine, la qualité du tri dans les nouveaux conteneurs est bien meilleure.

Si certaines personnes regrettent de ne plus pouvoir jeter un sac jaune en entier, il convient de le répéter : **en vrac**, la qualité est meilleure et d'avoir limité la taille de l'ouverture, évite de déposer des sacs (noirs ou jaunes).

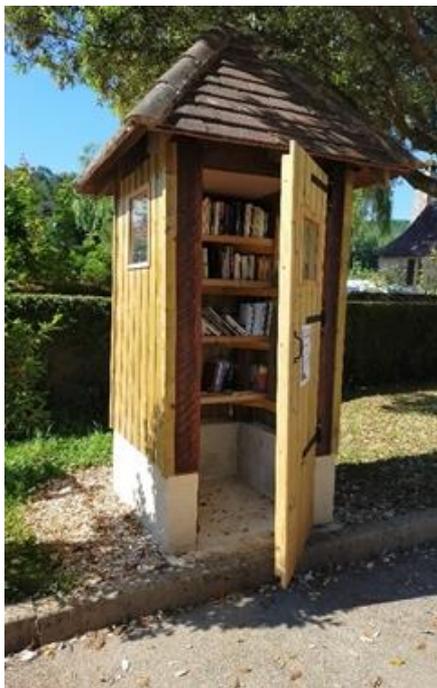
Les travaux se poursuivent sur les autres communes du syndicat mais ils ont pris un peu de retard. C'est pourquoi le SICTOM a fait le choix de décaler d'un an la mise en place de la Redevance Incitative. Au lieu d'être effective en 2023, elle le sera en 2024.

A la fin 2022, les badges seront distribués à chaque redevable (foyers, entreprises, collectivités publiques, associations). 2023 sera l'année test pour tous (dépôt, collecte et facturation). En 2024, la Redevance incitative s'appliquera à tous. Il s'agira d'une facture détachée de tout impôt local. La TEOM disparaîtra de la feuille des impôts sur le foncier bâti.

Alors pour préparer 2023 et 2024, prenez dès aujourd'hui l'habitude d'un tri de qualité (emballages vides et papiers propres et secs, bouteilles et pots en verre à part), l'apport en déchèterie de tout encombrant, le don de tout ce qui peut être utile aux autres, le compostage à la maison des végétaux de cuisine et de jardin.

Pour plus de renseignements vous pouvez vous rapprocher auprès des délégués titulaires de Valojoux : Mme SALVIAT Christiane et M. Philippe BASTIDE.

Déchetterie :
Horaires d'été
voir page 24



La boîte à livres, en quelques mots

Installée Place de la Mairie dans l'ancienne cabine téléphonique reconvertie en maisonnette, elle est en libre accès, accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

C'est un lieu d'échange fonctionnant grâce à la participation de tous.

- On y dépose les livres dont on souhaite se séparer sans les jeter.
- On y découvre et on prend des ouvrages que d'autres ont aimés.
- On choisit tranquillement en prenant son temps.
- On y croise des personnes qui ont le même goût de la lecture

- La boîte à livre est écologique puisqu'elle propose une alternative à la destruction.
- Elle est participative et sociale puisqu'elle est un lieu d'échanges gratuits et désintéressés.
- Elle est culturelle, puisqu'elle est accessible à toutes et tous, avec même des livres pour les plus jeunes.

Choisissez, prenez, lisez. Et à votre tour, si vous le souhaitez, déposez vos livres pour enrichir la boîte et alimenter le partage.



Une Maison France Services a ouvert ses portes à Montignac-Lascaux

La Maison de Services Au Public de Montignac-Lascaux a obtenu la labellisation France-services au 1^{er} janvier 2021. Ce nouvel espace ouvert à tous, facilite l'accès des citoyens aux services publics et un accompagnement au numérique.

Née de l'ambition d'un retour du service public au sein des territoires, la communauté de communes de la Vallée de l'Homme s'est dotée d'une France-services. Un espace ouvert à tous, moderne et convivial, qui permet aux habitants de Montignac-Lascaux et des communes environnantes d'accéder dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et la Poste.

Ouvert du lundi au vendredi, deux agents France services ont été formés pour accueillir et accompagner les usagers dans leurs démarches du quotidien : immatriculation de véhicules, APL, carte grise, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne... En complément des démarches administratives, il est également possible d'accéder à des postes informatiques en libre-service.

Avec cette nouvelle France Services, la 14^{ème} dans le département, c'est un service public de proximité, plus humain et plus accessible qui se déploie au sein du territoire. Au plus près des citoyens.

A ce jour plus de 1 300 France services, dont 181 nouvelles, sont déployées dans tous les territoires pour aider les Français dans leurs démarches administratives du quotidien. En 2022, ce sont 2 000 France services qui seront labellisées sur l'ensemble du territoire.

CONTACT FRANCE SERVICES

Les agents de votre France services vous accompagnent du lundi au vendredi aux horaires suivants : 09h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00. Place Yvon Delbos 24290 MONTIGNAC
Vous pouvez également prendre rendez-vous au 05.53.51.79.90 ou par courriel : montignac-lascaux@france-services.gouv.fr



(Informations complémentaires à retrouver sur le site internet Modalis : <https://modalis.fr/fr/>)

Lignes Bus les Estivales

Horaires

VALABLES DU **07/07/2021** AU **31/08/2021**

CARS RÉGIONAUX
LIGNE 13

PLUS D'INFORMATION : **0970 870 870** APPEL NON SURTAXÉ.

LES ESTIVALES

SARLAT-LA-CANÉDA → LES EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL → SARLAT-LA-CANÉDA

Les horaires sont établis en fonction des conditions normales de circulation. Les horaires des trains sont donnés à titre indicatif et sous réserve de modification par la SNCF.

		PÉRIODE ESTIVALE						
		LMmJV	LMmJV	LMmJV	SD&JF	SD&JF	SD&JF	
SARLAT-LA-CANÉDA	Gare SNCF	09:00	10:45	16:25	09:00	10:45	16:25	
	Place Pasteur	09:04	10:49	16:29	09:04	10:49	16:29	
TAMNIÈS	Etang	-	10:55	16:35	-	10:55	16:35	
LES EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL	Château de Commarque	-	11:08	16:48	-	11:08	16:48	
	Camping le Mas	-	11:12	16:52	-	11:12	16:52	
	Grottes de Bernifal	09:20	11:16	16:56	09:20	11:16	16:56	
	Grottes du Roc de Cazelle	09:22	11:18	16:58	09:22	11:18	16:58	
	Grotte des Combarelles	09:25	11:21	17:01	09:25	11:21	17:01	
	Parking du PIP (arrivée)	09:32	11:28	17:08	09:32	11:28	17:08	
	Parking du PIP (départ)	09:35	11:31	17:11	09:35	11:31	17:11	
	Grotte de Font de Gaume	09:36	11:32	17:12	09:36	11:32	17:12	
	Grotte des Combarelles	09:39	11:35	17:15	09:39	11:35	17:15	
	Grottes du Roc de Cazelle	09:42	11:38	17:18	09:42	11:38	17:18	
	Grottes de Bernifal	09:45	11:41	17:21	09:45	11:41	17:21	
	SAINT-ANDRÉ-D'ALLAS	Camping Le Moulin du Roch	09:50	11:46	17:26	09:50	11:46	17:26
		Château de Puymartin	09:58	11:54	17:34	09:58	11:54	17:34
	MARQUAY	Les Cabanes du Breuil	10:04	12:00	17:40	10:04	12:00	17:40
SAINT-ANDRÉ-D'ALLAS	Place du 14 juillet	10:19	12:15	17:55	10:19	12:15	17:55	
	Gare SNCF	10:25	12:21	18:01	10:25	12:21	18:01	
Arrivée TER Bergerac > Sarlat			9:38	15:37		10:33		
Départ TER Sarlat > Bergerac		10:35	13:25	19:35		13:25	19:35	
Départ ligne 6 Sarlat > Souillac			12:32	18:32		12:32	19:44	
Départ ligne 7 Sarlat > Périgueux		12:05		18:20		12:30		

Du 7 juillet au 31 août 2021

 La Région Nouvelle-Aquitaine propose deux lignes de bus supplémentaires en Vallée de la Vézère :

 ● **Ligne 13 :** Entre Les Eyziès et Sarlat

 ● **Ligne 15 :** Entre Montignac-Lascaux et Le Bugue

Comptez 2 € pour l'aller, 3.60 € l'aller-retour

- Soyez présent 5 mn avant le passage du car.
- Préparez la monnaie / le titre de transport.
- Faites signe au conducteur pour qu'il s'arrête.
- Mettez votre valise / poussette pliée en soute.
- Montez par l'avant.
- Achevez / présentez votre titre et validez-le.
- Vous êtes tenus d'attacher votre ceinture dans les autocars.
- Seuls les animaux de petite taille dans un panier sont tolérés. Les chiens guides sont tenus en laisse (article 2.5.1).

Arrêt non desservi **LMmJV** du lundi au vendredi **S** samedi **D&JF** dimanche et jours fériés

LES ESTIVALES

Cet été avec les Estivales, partez à la découverte de votre région avec des idées de sorties et de visites 100% Nouvelle-Aquitaine CARément cool ! Seul, en couple, entre amis ou en famille voyagez à petits prix avec les cars régionaux Aller-Retour 3,60 € pour des excursions à la journée ! Plus d'info sur transports.nouvelle-aquitaine.fr

VOTRE APPLICATION MOBILE

Installez gratuitement l'application **Cars Nouvelle-Aquitaine 24** en scannant le QR-Code ci-contre ou à l'adresse mybus.io/dordogne-auto-install/

Google Play

App Store

Gérez vos déplacements avec **MODALIS**

Toute l'information sur transports.nouvelle-aquitaine.fr

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

La Région vous transporte



Horaires

VALABLES DU **07/07/2021** AU **31/08/2021**

CARS RÉGIONAUX
LIGNE 13

LES ESTIVALES

PLUS D'INFORMATION : **0970 870 870** APPEL NON SURTAXÉ.

SARLAT-LA-CANÉDA → LES EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL → SARLAT-LA-CANÉDA

Les horaires sont établis en fonction des conditions normales de circulation. Les horaires des trains sont donnés à titre indicatif et sous réserve de modification par la SNCF.

		PÉRIODE ESTIVALE							
		LMmJV	LMmJV	LMmJV	SD&JF	SD&JF	SD&JF		
SARLAT-LA-CANÉDA	Gare SNCF	12:40	14:30	18:15	12:40	14:30	18:15		
	Place Pasteur	12:46	14:36	18:21	12:46	14:36	18:21		
MARQUAY	Château de Puymartin	12:52	14:42	18:27	12:52	14:42	18:27		
	Les Cabanes du Breuil	13:05	14:55	18:40	13:05	14:55	18:40		
SAINT-ANDRÉ-D'ALLAS	Camping Le Moulin du Roch	13:09	14:59	18:44	13:09	14:59	18:44		
	Grottes de Bernifal	13:13	15:03	18:48	13:13	15:03	18:48		
LES EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL	Grottes du Roc de Cazelle	13:16	15:06	18:51	13:16	15:06	18:51		
	Grotte des Combarelles	13:19	15:09	18:54	13:19	15:09	18:54		
	Grotte de Font de Gaume	13:22	15:12	18:57	13:22	15:12	18:57		
	Parking du PIP (arrivée)	13:24	15:13	18:58	13:24	15:13	18:58		
	Parking du PIP (départ)	13:27	15:17	19:02	13:27	15:17	19:02		
	Grotte des Combarelles	13:34	15:24	19:09	13:34	15:24	19:09		
	Grottes du Roc de Cazelle	13:37	15:27	19:12	13:37	15:27	19:12		
	Grottes de Bernifal	13:39	15:29	19:14	13:39	15:29	19:14		
	Camping le Mas	13:44	15:34	19:19	13:44	15:34	19:19		
	Château de Commarque	13:52	15:42	19:27	13:52	15:42	19:27		
	TAMNIÈS	Etang	13:58	15:48	19:33	13:58	15:48	19:33	
		SARLAT-LA-CANÉDA	Place du 14 juillet	14:16	16:06	19:51	14:16	16:06	19:51
	Gare SNCF		14:20	16:10	19:55	14:20	16:10	19:55	
	Arrivée TER Bergerac > Sarlat					11:31		12:32	16:51
	Départ ligne 6 Sarlat > Souillac							16:32	
Départ ligne 7 Sarlat > Périgueux					16:05		17:10		

Arrivée TER Bergerac > Sarlat
Départ ligne 6 Sarlat > Souillac
Départ ligne 7 Sarlat > Périgueux

- Arrêt non desservi **LMmJV** du lundi au vendredi **S** samedi **D&JF** dimanche et jours fériés

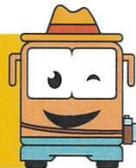
- Soyez présent 5 mn avant le passage du car.
- Préparez la monnaie / le titre de transport.
- Faites signe au conducteur pour qu'il s'arrête.
- Mettez votre valise / poussette pliée en soute.
- Montez par l'avant.
- Achetez / présentez votre titre et validez-le.
- Vous êtes tenus d'attacher votre ceinture dans les autocars.
- Seuls les animaux de petite taille dans un panier sont tolérés. Les chiens guides sont tenus en laisse (article 2.5.1).

MESURES SANITAIRES COVID-19

Consultez les gestes barrières sur le site www.gouvernement.fr

LES ESTIVALES

Cet été avec les Estivales, partez à la découverte de votre région avec des idées de sorties et de visites 100 % Nouvelle-Aquitaine CARrément cool ! Seul, en couple, entre amis ou en famille voyagez à petits prix avec les cars régionaux **Aller-Retour 3,60 €** pour des excursions à la journée ! Plus d'info sur transports.nouvelle-aquitaine.fr



VOTRE APPLICATION MOBILE

Installez gratuitement l'application **Cars Nouvelle-Aquitaine 24** en scannant le QR-Code ci-contre ou à l'adresse mybus.io/dordogne-auto-install/




Google Play | App Store

Gérez vos déplacements avec **MODALIS**

Toute l'information sur transports.nouvelle-aquitaine.fr



RÉGION **Nouvelle-Aquitaine**
La Région vous transporte

Du 7 juillet au 31 août 2021, La Région Nouvelle-Aquitaine propose deux lignes de bus supplémentaires en Vallée de la Vézère :

- **Ligne 13** : Entre Les Eyzies et Sarlat
- **Ligne 15** : Entre Montignac-Lascaux et Le Bugue

Comptez 2 € pour l'aller, 3.60 € l'aller-retour



Horaires

VALABLES DU **07/07/2021** AU **31/08/2021**

CARS RÉGIONAUX

LIGNE

15

LES ESTIVALES

PLUS D'INFORMATION : **0970 870 870** APPEL NON SURTAXÉ.

VALLÉE DE LA VÈZÈRE

Les horaires sont établis en fonction des conditions normales de circulation. Les horaires des trains sont donnés à titre indicatif et sous réserve de modification par la SNCF.

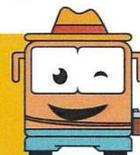
		PÉRIODE ESTIVALE											
		LMmJV	LMmJV	LMmJV	LMmJV	S	S	S	S	D&JF	D&JF	D&JF	D&JF
MONTIGNAC-LASCAUX	Lascaux IV	08:40	11:35	14:50	17:35	08:40	11:35	14:50	17:50	10:05	13:00	15:45	18:20
	Place Tourny	08:43	11:38	14:53	17:38	08:43	11:38	14:53	17:53	10:08	13:03	15:48	18:23
THONAC	Parc du Thot	08:56	11:51	15:06	17:51	08:56	11:51	15:06	18:06	10:21	13:16	16:01	18:36
	Mairie	09:00	11:55	15:10	17:55	09:00	11:55	15:10	18:10	10:25	13:20	16:05	18:40
SAINT-LÉON-SUR-VÈZÈRE	Mairie	09:05	12:00	15:15	18:00	09:05	12:00	15:15	18:15	10:30	13:25	16:10	18:45
PEYZAC-LE-MOUSTIER	Le Bourg	09:13	12:08	15:23	18:08	09:13	12:08	15:23	18:23	10:38	13:33	16:18	18:53
TURSAC	Maison forte / Préhistoparc	09:18	12:13	15:28	18:13	09:18	12:13	15:28	18:28	10:43	13:38	16:23	18:58
	Village	09:21	12:16	15:31	18:16	09:21	12:16	15:31	18:31	10:46	13:41	16:26	19:01
LES EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL	Parking du PIP	09:33	12:26	15:41	18:26	09:33	12:26	15:41	18:41	10:56	13:51	16:36	19:11
CAMPAGNE	Parking	09:41	12:34	15:49	18:34	09:41	12:34	15:49	18:49	11:04	13:59	16:44	19:19
LE BUGUE-SUR-VÈZÈRE	Gare SNCF	09:46	12:39	15:54	18:39	09:46	12:39	15:54	18:54	11:09	14:04	16:49	19:24
	Aquarium / Village du Bournat	09:49	12:42	15:57	18:42	09:49	12:42	15:57	18:57	11:12	14:07	16:52	19:27
	Place du pré Saint-Louis	09:52	12:45	16:00	18:45	09:52	12:45	16:00	19:00	11:15	14:10	16:55	19:30
Départ TER Le Bugue > Périgueux		10:37	14:29	16:16	18:50	11:41	14:15	16:16		11:41	14:15	16:55	
Départ Ligne 13 Les Eyzies		9:35	13:21	17:05	18:57	9:35	13:26	17:05	18:47	11:27	15:12	17:05	
Arrivée Ligne 13 Les Eyzies		9:32	11:28	15:09	17:02	9:32	11:24	15:09	17:02	9:32	13:23	15:09	18:43
Arrivée Ligne 7 Périgueux > Montignac-Lascaux			10:11	13:21	16:47		10:31	13:21			11:11		16:31
Arrivée Ligne 7 Sarlat > Montignac-Lascaux		8:35		12:40	16:40	8:35		13:05	17:45		12:40		17:45
Arrivée Ligne 8 Brive > Montignac-Lascaux			9:34	14:43				12:34			10:29		

- Soyez présent 5 mn avant le passage du car.
- Préparez la monnaie / le titre de transport.
- Faites signe au conducteur pour qu'il s'arrête.
- Mettez votre valise / poussette pliée en soute.
- Montez par l'avant.
- Achetez / présentez votre titre et validez-le.
- Vous êtes tenus d'attacher votre ceinture dans les autocars.
- Seuls les animaux de petite taille dans un panier sont tolérés. Les chiens guides sont tenus en laisse (article 2.5.1).

- Arrêt non desservi LMmJV du lundi au vendredi S samedi D&JF dimanche et jours fériés

LES ESTIVALES

Cet été avec les Estivales, partez à la découverte de votre région avec des idées de sorties et de visites 100% Nouvelle-Aquitaine CARément cool ! Seul, en couple, entre amis ou en famille voyagez à petits prix avec les cars régionaux Aller-Retour 3,60 € pour des excursions à la journée ! Plus d'info sur transports.nouvelle-aquitaine.fr



VOTRE APPLICATION MOBILE



Installez gratuitement l'application Cars Nouvelle-Aquitaine 24 en scannant le QR-Code ci-contre ou à l'adresse mybus.io/dordogne-auto-install/

- Dash horaire
- Calcul d'itinéraire
- m-ticket



Download on the Google Play Store | Get it on the App Store

MESURES SANITAIRES COVID-19
Consultez les gestes barrières sur le site www.gouvernement.fr

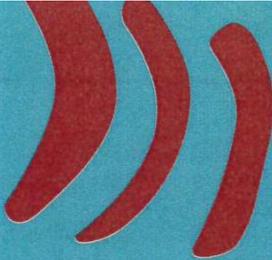
Gérez vos déplacements avec **MODALIS**

Toute l'information sur transports.nouvelle-aquitaine.fr

RÉGION

Nouvelle-Aquitaine

La Région vous transporte





Horaires

VALABLES DU **07/07/2021** AU **31/08/2021**

CARS RÉGIONAUX

LIGNE

15

LES ESTIVALES

PLUS D'INFORMATION : **0970 870 870** APPEL NON SURTAXÉ

VALLÉE DE LA VÈZÈRE 

Les horaires sont établis en fonction des conditions normales de circulation. Les horaires des trains sont donnés à titre indicatif et sous réserve de modification par la SNCF.

		PÉRIODE ESTIVALE											
		LMmJV	LMmJV	LMmJV	LMmJV	S	S	S	S	D&JF	D&JF	D&JF	D&JF
LE BUGUE-SUR-VÈZÈRE	Place du pré Saint-Louis	10:10	13:10	16:10	19:10	10:10	13:10	16:10	19:10	11:30	14:25	17:05	19:35
	Aquarium / Village du Bournat	10:13	13:13	16:13	19:13	10:13	13:13	16:13	19:13	11:33	14:28	17:08	19:38
	Gare SNCF 	10:16	13:16	16:16	19:16	10:16	13:16	16:16	19:16	11:36	14:31	17:11	19:41
CAMPAGNE	Parking	10:21	13:21	16:21	19:21	10:21	13:21	16:21	19:21	11:41	14:36	17:16	19:46
LES EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL	Parking du PIP	10:29	13:29	16:29	19:29	10:29	13:29	16:29	19:29	11:49	14:44	17:24	19:54
TURSAC	Village	10:39	13:39	16:39	19:39	10:39	13:39	16:39	19:39	11:59	14:54	17:34	20:04
	Maison forte / Préhistoparc	10:42	13:42	16:42	19:42	10:42	13:42	16:42	19:42	12:02	14:57	17:37	20:07
PEYZAC-LE-MOUSTIER	Le Bourg	10:47	13:47	16:47	19:47	10:47	13:47	16:47	19:47	12:07	15:02	17:42	20:12
SAINT-LÉON-SUR-VÈZÈRE	Mairie	10:55	13:55	16:55	19:55	10:55	13:55	16:55	19:55	12:15	15:10	17:50	20:20
THONAC	Mairie	11:00	14:00	17:00	20:00	11:00	14:00	17:00	20:00	12:20	15:15	17:55	20:25
	Parc du Thot	11:04	14:04	17:04	20:04	11:04	14:04	17:04	20:04	12:24	15:19	17:59	20:29
MONTIGNAC-LASCAUX	Place Tourny	11:16	14:16	17:16	20:16	11:16	14:16	17:16	20:16	12:36	15:31	18:11	20:41
	Lascaux IV	11:19	14:19	17:19	20:19	11:19	14:19	17:19	20:19	12:39	15:34	18:14	20:44
Arrivée TER Périgueux > Le Bugue		10:08	13:11	15:44	18:26	9:36	13:11	15:45	17:42	9:36	13:11		19:26
Départ Ligne 13 Les Eyzies		11:31		17:05		11:27		17:05		13:26	15:12	18:47	
Arrivée Ligne 13 Les Eyzies		9:32	13:19	15:09	18:54	9:32	13:23	15:09	18:43	11:24	13:23	17:02	18:43
Départ Ligne 7 Montignac-Lascaux > Périgueux		12:40	16:40			13:05		17:45		12:40	17:45		
Départ Ligne 7 Montignac-Lascaux > Sarlat		13:21	16:47	19:43		13:21			20:31		16:31		
Départ Ligne 8 Montignac-Lascaux > Brive		11:33		17:23			16:00				16:00		

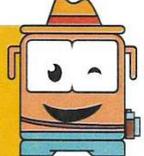
 Soyez présent 5 mn avant le passage du car.  Préparez la monnaie / le titre de transport.  Faites signe au conducteur pour qu'il s'arrête.  Mettez votre valise / poussette pliée en soute.  Montez par l'avant.  Achetez / présentez votre titre et validez-le.  Vous êtes tenus d'attacher votre ceinture dans les autocars.  Seuls les animaux de petite taille dans un panier sont tolérés. Les chiens guides sont tenus en laisse (article 2.5.1).

 Arrêt non desservi **LMmJV** du lundi au vendredi **S** samedi **D&JF** dimanche et jours fériés

-  Soyez présent 5 mn avant le passage du car.
-  Préparez la monnaie / le titre de transport.
-  Faites signe au conducteur pour qu'il s'arrête.
-  Mettez votre valise / poussette pliée en soute.
-  Montez par l'avant.
-  Achetez / présentez votre titre et validez-le.
-  Vous êtes tenus d'attacher votre ceinture dans les autocars.
-  Seuls les animaux de petite taille dans un panier sont tolérés. Les chiens guides sont tenus en laisse (article 2.5.1).

LES ESTIVALES

Cet été avec les Estivales, partez à la découverte de votre région avec des idées de sorties et de visites 100 % Nouvelle-Aquitaine CARrément cool ! Seul, en couple, entre amis ou en famille voyagez à petits prix avec les cars régionaux Aller-Retour 3,60 € pour des excursions à la journée ! Plus d'info sur transports.nouvelle-aquitaine.fr



VOTRE APPLICATION MOBILE

Installez gratuitement l'application Cars Nouvelle-Aquitaine 24 en scannant le QR-Code ci-contre ou à l'adresse mybus.io/dordogne-auto-install/



 Guide horaire
  Calcul d'itinéraire
  m-ticket




MESURES SANITAIRES COVID-19

Consultez les gestes barrières sur le site www.gouvernement.fr

Informations complémentaires à retrouver sur le site internet Modalis : <https://modalis.fr/fr/>

Gérez vos déplacements avec **MODALIS**

Toute l'information sur transports.nouvelle-aquitaine.fr



RÉGION Nouvelle-Aquitaine

La Région vous transporte



Lutte contre l'Ambroisie à feuilles d'armoise en Nouvelle-Aquitaine

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante originaire d'Amérique du Nord introduite en France en 1863 suite à un mélange accidentel avec des graines de trèfles. Elle est présente dans tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine en particulier en Deux Sèvres, en Charente, en Dordogne et en Lot-et-Garonne avec un front de colonisation partant du Nord vers le Sud.

Comment la reconnaître ?

Cette herbacée présente un port buissonnant, dressé, pouvant atteindre 2 m de haut. Les feuilles (a) sont profondément découpées, vertes de chaque côté. Elles sont insérées par deux au même niveau et en face à face à la base de la tige. En remontant le long de la tige, elles s'insèrent à des niveaux différents. La tige (b) est velue, striée, verte à rougeâtre à partir de juillet et ramifiée. Les fleurs mâles (c) jaunes/vertes, sont disposées en grappe à l'extrémité de la tige, au-dessus des fleurs femelles plus discrètes. La germination intervient à partir d'avril. Elle est observable sous la forme de plantule (d) composée de deux feuilles embryonnaires appelées les « cotylédons », vertes en forme de cuillère, presque rondes et de deux vraies feuilles typiques découpées en 3 à 6 divisions : les folioles.



Sources images :
(a), (c), (d)
www.ambrosie.info.fr; (b) CBNSA

Pourquoi lutter contre cette espèce ?

● Impact sanitaire

Le pollen de l'Ambroisie est très allergisant, 5 grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour entraîner une réaction allergique chez des personnes sensibilisées. Ces pollens sont produits de la mi-août jusqu'à fin octobre avec un pic en septembre. Une exposition répétée provoque l'apparition des symptômes : rhinite, conjonctivite, trachéite, urticaire, eczéma et dans 50% des cas, apparition ou aggravation de l'asthme.

● Impact économique

Les coûts de santé imputables à l'allergie aux pollens d'ambrosie représentent des sommes importantes. De plus, l'Ambrosie est une adventice, qui de par son cycle de vie, concurrence les cultures de printemps. La culture du tournesol, de la même famille botanique, est la plus touchée. Il en résulte une diminution des rendements et de la qualité des cultures ainsi qu'une contamination des lots de semences.

● Impact environnemental

L'Ambrosie est une espèce pionnière, résistante à la sécheresse, qui se développe sur les surfaces mises à nu, perturbées (le plus souvent par les activités humaines), peu importe la nature du sol. Elle prolifère grâce aux milliers de graines qu'elle produit. Celles-ci peuvent se conserver 10 à 40 ans dans le sol. Peu compétitive, l'Ambrosie va surtout empêcher le développement de végétaux ayant un cycle biologique synchrone avec le sien comme certaines espèces cultivées. Elle se trouve dans ou à proximité des cultures, des friches, des chantiers, en bord des chemins, des axes routiers et ferroviaires et plus rarement sur les berges des cours d'eau.

Comment agir ?

Les actions de gestion de l'Ambroisie à mettre en place dépendent de la période d'intervention, du type de milieu, de la superficie de la zone envahie, des contraintes financières, réglementaires, humaines et matérielles.



● Les actions préventives

- Couvrir les sols nus ou perturbés par un couvert végétal, du paillis, des aménagements paysagers, un géotextile....
- Eviter d'importer et d'exporter de la terre provenant de sites contaminés.
- Utiliser des graines pour les oiseaux, pour les jachères fleuries ou pour les cultures seulement si leur origine est tracée.
- Tenir compte du cycle de l'Ambroisie dans le calendrier des travaux publics, de construction de bâtiments, agricoles, forestiers, etc., afin d'éviter les sols nus ou non couverts au printemps.

● Les actions curatives

- L'arrachage manuel de la plante entière, racines comprises, est préconisé pour de petites surfaces infestées avant la floraison (soit avant mi-juillet). L'arrachage manuel après floraison est déconseillé à cause des risques d'allergie. De plus, l'apparition du pollen rend plus compliqué l'arrachage puisqu'il impose le port d'un masque en plus des gants. Cette méthode reste la plus efficace.
- La fauche ou la tonte sont des techniques rapides, intéressantes pour de grandes surfaces ou pour des linéaires. Si la population d'Ambroisie est majoritaire, une coupe à 2 à 5 cm sera réalisée. Dans le cas contraire, une coupe à 10 cm favorisera la concurrence des autres espèces présentes. Une première coupe est recommandée a minima avant la floraison des fleurs mâles et les émissions de pollen soit avant la mi-août. Si nécessaire, effectuer une seconde coupe au plus tard la première semaine de septembre avant la grenaison.
- L'utilisation de désherbants chimiques est à éviter. Ils détruisent le couvert végétal favorisant ainsi la croissance de l'Ambroisie. Ils sont une source de pollution et peuvent avoir un impact sur la santé. La répétition des traitements peut entraîner des résistances de l'Ambroisie aux herbicides les rendant inefficaces. Elle va s'adapter en modifiant son patrimoine génétique pour pouvoir les tolérer.

● Les précautions générales

- Les personnes dont l'allergie à l'Ambroisie est avérée ne doivent pas participer aux actions de gestion.
- Protégez-vous en portant au minimum des gants lors de l'arrachage.
- Nettoyer les vêtements, les chaussures, le matériel et les engins utilisés à la fin de chaque opération de gestion.
- Jusqu'à mi-juillet, les déchets d'arrachage peuvent être compostés en l'absence de pollens et de semences (<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/ambroisie-info/espace-professionnels/article/que-faire-des-dechets>). Après la grenaison, les déchets devront être laissés sur place. L'incinération n'est autorisée que sur dérogation.
- Au-delà de la mi-août, les interventions sont déconseillées car elles favoriseraient la dispersion du pollen et des graines.

Pour signaler la présence d'ambroisie :

<http://www.signalement-ambroisie.fr/>

Pour plus de renseignements :



Gaëlle GUYOT

Chargée d'études Santé/Environnement

✉ gaelle.guyot@fredon-na.fr

☎ 06 75 06 62 39

☎ 05 57 01 37 18

📍 Site de Villenave-d'Ornon
71 Avenue Edouard Bourlaux CS 20032
3882 VILLENAVE D'ORNON



Chenilles processionnaires

Attention Danger !

Elles se baladent en longue file au sol, en procession ininterrompue, d'où leur nom. Mais cette curiosité cache un véritable danger. Une présence ou un coup de vent déclenche chez elles une projection de minuscules poils extrêmement urticants et empoisonnés qui provoquent des réactions allergiques, parfois graves, chez les humains et un grand risque de nécrose pour les animaux (notamment les chiens et les chats), pouvant aller jusqu'à provoquer leur mort.

Les chenilles processionnaires sont de plus en plus fréquentes dans un grand nombre de régions. En hiver, elles se mettent à l'abri du froid dans de grands cocons blancs très solides accrochés en haut des pins (dont elles mangent les aiguilles).

Elles quittent leur cocon en mars-avril, en entamant une longue procession en descente le long de l'arbre puis sur la terre où elles vont s'enfouir jusqu'à l'éclosion des papillons. C'est pendant ce transit qu'elles sont le plus dangereuses puisque c'est là qu'on risque de les rencontrer.

Il existe plusieurs moyens pour les détruire :



Piège à
phéromones

- des éco pièges (un par arbre) accrochés sur le tronc du pin qu'elles occupent. On les recueille ainsi, lors de leur descente, dans un sac qu'il convient d'incinérer en se protégeant de tout contact.

- des pièges à phéromones, à suspendre dans leur aire de présence de début mai à fin octobre, visant à détruire les papillons mâles.

- L'installation de nichoirs à mésanges, qui se nourrissent des chenilles et sont insensibles à leurs toxines (environ 1 tous les 20/30 mètres)*.

- Les chenilles processionnaires sont également détruites par le Bacille de Thuringe. Sa vaporisation sur les aiguilles de pin en automne permet d'en éradiquer une partie. Mais cette opération reste difficile à réaliser compte-tenu de la hauteur des arbres.

Il convient donc d'être très vigilant avec les chenilles processionnaires et surtout d'en protéger les enfants et nos animaux.

**Notons que les mésanges sont également efficaces avec les chenilles de la pyrale du buis non traitées dont elles régaler leurs nichées (ainsi que les chauves-souris qui mangent leurs papillons).*



La procession



Eco piège

Info Déchèteries

Horaires d'été des déchèteries de Montignac et des Eyzies

Horaires d'été du 1^{er} Juillet au 31 août 2021
7h00 – 14h00
du mardi au samedi





Comment la collectivité peut-elle agir ?

S'assurer du classement des milieux naturels d'intérêt européens dans les documents d'urbanisme et les politiques communales et intercommunales

Il est très important que les milieux naturels d'intérêt européen soient référencés dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux (carte communale, PLU, SCOT). Ces milieux contribuent à la **trame verte et bleue**.

Il est nécessaire de s'assurer qu'ils soient inscrits en **zone N** (zone naturelle). Un **classement spécifique Nh** (pour zone naturelle humide) peut être envisagé avec des prescriptions d'urbanisme particulières (ex. interdiction stricte de toute nouvelle construction, interdiction de remblai...). D'autres mesures de protection contribuant à la protection de ces milieux peuvent être motivées au titre des **Espaces Boisés Classés** (EBC), comme par exemple l'interdiction de défricher. Elles peuvent aussi être prises au titre des **Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine** (AVAP), comme par exemple l'interdiction de plantation de peupliers et de résineux.

Atlas de la biodiversité communale

Les données peuvent aussi être intégrées et partagées dans un **atlas de la biodiversité communale ou intercommunale**. Outil permettant de sensibiliser et mobiliser les élus, acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité afin de faciliter leur prise en compte lors de la mise en place des politiques communales et intercommunales.

Acquérir des milieux recensés dans l'inventaire pour mieux les protéger

L'une des façons les plus efficaces pour conserver ces milieux est l'acquisition par la commune ou par une autre collectivité. L'achat peut se faire à l'amiable ou en ayant recours au droit de préemption. Ce droit de préemption peut être mis en place par l'intermédiaire de la politique départementale des **Espaces Naturels Sensibles (ENS)**. Les services du conseil départemental peuvent être contactés pour étudier ces possibilités (les SAFER peuvent également être appelées à exercer leur droit de préemption au titre de la mise en valeur des paysages et de la protection de l'environnement).

Une fois les terrains acquis, la gestion communale devra s'attacher à garantir l'état de conservation des milieux naturels, voire à les améliorer. La plupart du temps cette conservation ne nécessite **aucune intervention mais seulement une veille et une prévention**.

En cas de questionnement, des conseils peuvent être apportés par divers organismes : EPIDOR, Syndicat mixte du bassin versant de la Vézère en Dordogne, Syndicat du Grand site Vallée Vézère, Conservatoire des espaces naturels, Services Environnement du Département, Office Français de la Biodiversité, etc.

La charte Natura 2000 pour valoriser les bonnes pratiques

La charte Natura 2000 du site de La Vézère propose aux propriétaires des parcelles classées Natura 2000 une liste des bonnes pratiques permettant de préserver ou de retrouver le bon état des milieux naturels du site. Elle détaille les pratiques adaptées à la conservation de chaque milieu (ne pas utiliser de produits phytosanitaires, maintenir les boisements naturels et les haies, préserver les zones de refuge pour les animaux, privilégier les techniques de génie écologique, etc.).

Sa signature est aussi un engagement qui en contrepartie **ouvre à certains avantages fiscaux** comme l'exonération de la part communale et intercommunale sur le foncier non bâti (TFPNB).

La commune est invitée à souscrire à cette charte pour toutes les parcelles Natura 2000 qu'elle possède. Elle peut également relayer l'information auprès des autres propriétaires concernés.

Informier et communiquer

L'information auprès du plus grand nombre de la présence de ces milieux et espèces participe à leur préservation. Communiquer sur la valeur de ces milieux et espèces facilite l'appropriation des enjeux de conservation auprès de la population et des élus. L'information peut par exemple être communiquée à travers le site internet de la commune, les bulletins municipaux ou intercommunaux, etc.

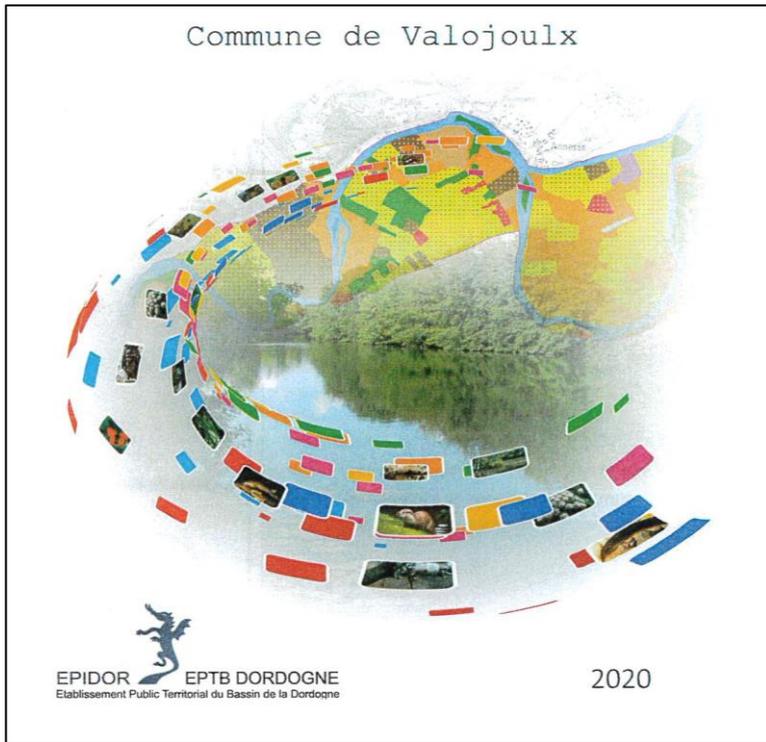
Pour plus d'informations (milieux naturels et espèces, exemplaire de la charte, éléments de communication, etc.)

<https://vallee-dordogne.fr/natura2000-vezere>



Contact :
EPIDOR - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
Place de la Laïcité, 24250 Castelnau-la-Chapelle, 05 53 29 17 65 / epidor@eptb-dordogne.fr

Natura 2000 – Vézère - Valojoux



Les milieux naturels
d'intérêt Européen

15,5 ha de site dans la commune

3,83 ha de milieux naturels d'intérêt Européen

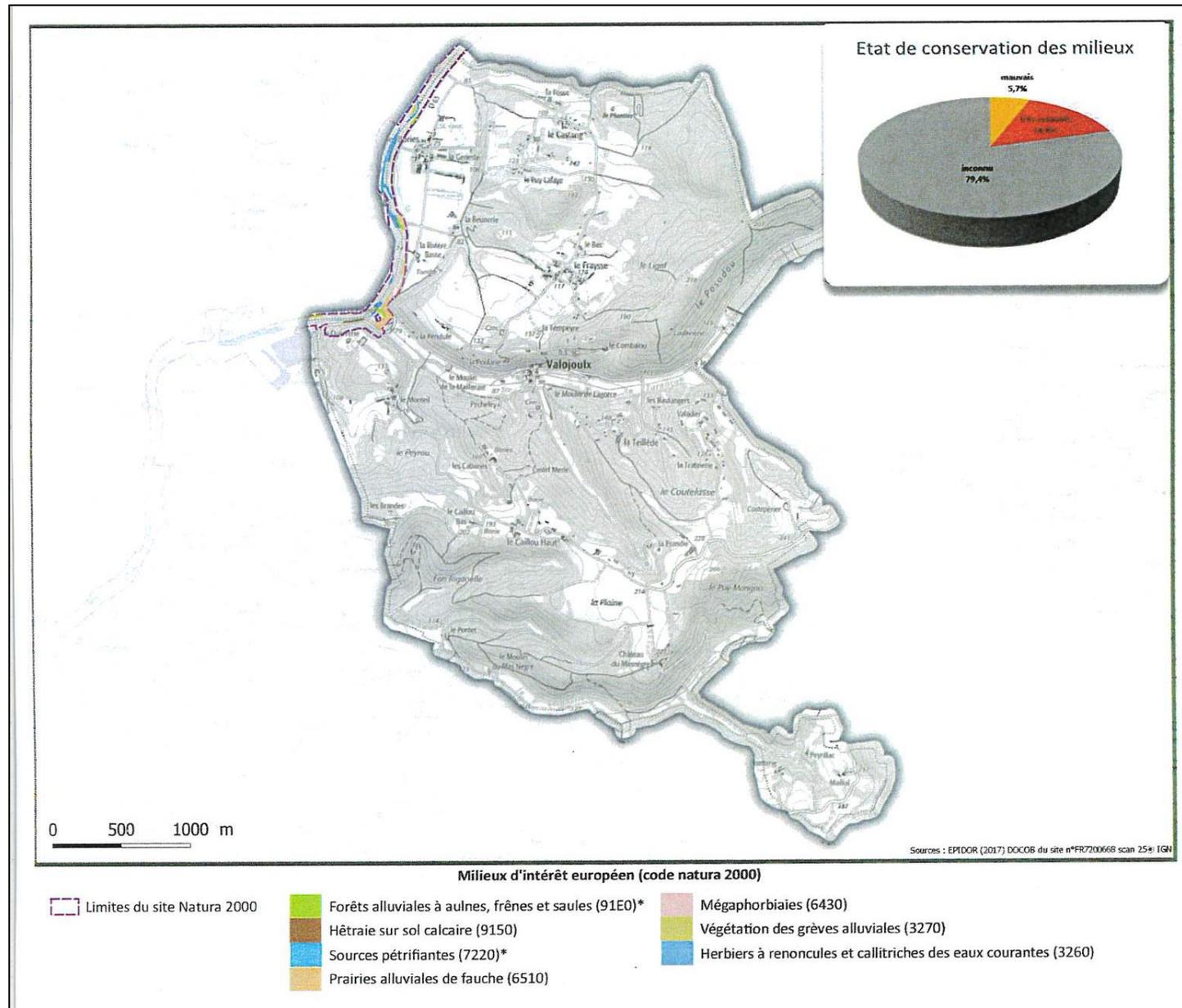
Nature des milieux au sein de la commune	Superficie (ha)
Herbiers à renoncules et callitriches des eaux courantes (3260)	0,98
Végétation des grèves alluviales (3270)	0,18
Mégaphorbiaies (6430)	0,06
Prairies alluviales de fauche (6510)	1,86
Sources pétrifiantes (7220)*	0,13
Hêtraie sur sol calcaire (9150)	0,22
Forêts alluviales à aulnes, frênes et saules (91E0)*	0,41

* habitat prioritaire

Cette cartographie au 10 000ème permet de disposer d'une vision de la présence ou non de ces habitats et de leur état de conservation.

Les pages internet du sites Natura 2000 de la Vézère recensent l'ensemble des éléments nécessaires à la prise en compte des milieux naturels et du site (milieux, état de conservation, etc.). Il précise les enjeux, la réglementation, les outils de gestion, les appuis techniques et financiers.

<https://vallee-dordogne.fr/natura2000-vezere>





SIGNALEMENT DE SITUATIONS SUSPECTES

Recommandations à l'usage du grand public

Chacun a un rôle à jouer dans la prévention d'un passage à l'acte violent. En signalant un comportement dangereux, vous pouvez éviter qu'un acte criminel soit commis.

1 Pourquoi signaler une situation suspecte ?

En étant attentif à son environnement quotidien, **chacun peut remarquer et signaler des faits, objets ou comportements pouvant indiquer un possible passage à l'acte.**

L'expérience a montré que de simples indices repérés par un passant ou par un voisin pouvaient permettre de prévenir une attaque terroriste.

La préparation d'un attentat peut être simple ou complexe :

- **attentat simple** : l'individu pourra être détecté juste avant son passage à l'acte ;
- **attentat complexe** : des indices de sa préparation et des moyens humains et matériels pourront être repérés.

L'attention de tout un chacun, portée à des détails simples, sauve des vies.

2 Comment détecter une situation suspecte ?

Des incohérences apparaissent et vous pouvez les détecter. **Faites appel à votre bon sens et à votre intuition.** Vous devez savoir vous étonner de ces incohérences et vous demander si cela ne mérite pas un signalement. Il faut apprendre à être un observateur attentif de son environnement.

Un individu sur le point de commettre un attentat manifestera un comportement pouvant trancher avec son environnement : signes de peur, d'anxiété ou de dissimulation. Plusieurs individus peuvent également se préparer ensemble à passer à l'acte et avoir un comportement coordonné.

3 Comment réagir et signaler ?

Si vous êtes témoin d'un comportement suspect, **restez discret. Observez et mémorisez des éléments objectifs** qui pourraient être transmis à la police ou à la gendarmerie nationale (plaque d'immatriculation, modèle de véhicule, description précise des individus, direction de fuite, etc.).

Pour que votre signalement puisse être utile aux forces de sécurité intérieure, les éléments objectifs que vous pourrez donner sont absolument essentiels.

Appelez les forces de sécurité intérieure au 17, 112 ou 114 (pour les personnes ayant des difficultés à entendre et à parler).



La préparation d'un acte terroriste laisse un ensemble d'indices qui, telles les pièces d'un puzzle, peuvent être assemblés par les forces de sécurité pour déjouer un projet d'attentat.

INCOHÉRENCE → ÉTONNEMENT → SIGNALEMENT



SIGNALEMENT DE SITUATIONS SUSPECTES

Recommandations à l'usage du grand public

4

Comment se prépare une action terroriste ?

Comprendre la manière dont se planifie une action violente peut vous aider à déceler certains indices de préparation.

4.1 - Le choix des cibles

Les actions terroristes peuvent viser des cibles symboliques (des personnalités, une communauté, un corps de métiers représentant l'Etat, etc.) ou indifférenciées (population dans son ensemble) pour créer un climat de terreur et/ou toucher les intérêts économiques du pays.

4.2 - La préparation de l'action

Les terroristes conduisent souvent des reconnaissances de la cible visée pour en identifier les vulnérabilités et déterminer le mode d'action qui leur permettra d'atteindre l'objectif visé :

- a) **reconnaissance physique du site ciblé, seul, en binôme ou en groupe** (chronométrage, présence d'une même personne sur le même lieu plusieurs fois sans raison apparente, stationnement prolongé d'un véhicule avec des personnes à bord, etc.) ;
- b) **rassemblement d'un maximum d'informations sur la cible :**
 - recherches de complicités internes ;
 - demandes de renseignements sur les mesures de sécurité, ou observation du déroulement des contrôles de sécurité ;
 - prises de vues (photographie ou film) des infrastructures du site ciblé et du dispositif de protection mis en place (porte d'entrée d'un ministère, patrouille de militaires, etc.).

4.3 - La phase précédant l'action

Un individu sur le point de commettre une attaque terroriste dissimulera probablement des armes : couteau, fusil d'assaut, arme de poing, ceinture d'explosifs, munitions, etc. Il aura donc une tenue adaptée et pourra :

- **porter un sac anormalement lourd** ou déformé par une arme ;
- **porter des protections** (genouillères, gilet pare-balle) ;
- **avoir une tenue inappropriée pour la saison** ou suffisamment ample pour cacher une arme ;
- **dissimuler une arme dans le dos** afin de franchir un point de contrôle qui se limiterait à l'ouverture des vestes sans palpation ;
- **montrer des signes de nervosité, de colère, d'anxiété ou de méfiance** en contraste avec l'environnement.

Une attaque à l'explosif peut également être réalisée. Certaines situations doivent vous alerter :

- un colis ou un sac abandonné. Un sac positionné dans un lieu de passage important doit entraîner un signalement ;
- un véhicule en stationnement prolongé depuis longtemps à proximité d'un lieu de rassemblement (marché, lieu de culte, etc.) ou d'un site sensible (mairie, ambassade, etc.).



51, boulevard de La Tour-Maubourg
75700 Paris SP 07
01 71 75 80 11
sgdsn.gouv.fr



SÉCURITÉ DU NUMÉRIQUE L'HAMEÇONNAGE (OU PHISHING)

Cible : personnels des organismes privés et publics

1 Et si c'était vous ?



Ingénierie sociale

Alors que vous assurez la permanence pendant les fêtes de fin d'année, un individu vous contacte par téléphone. Il souhaite obtenir rapidement, pour motif professionnel, les codes d'accès de l'application financière en charge des paiements fournisseurs et des salaires. À force d'arguments et grâce à un ton assuré, il réussit à vous convaincre et, en l'absence de votre hiérarchie, vous cédez sous la pression et lui communiquez l'information convoitée.

S'il ne s'agit pas d'une attaque informatique directe mais d'une technique répandue d'ingénierie sociale, ce type d'information (code d'accès, coordonnées bancaires, données personnelles, etc.) peut être utilisé comme point d'entrée pour mener une attaque à l'encontre de votre organisme.



Attaque par la messagerie

Au retour d'une absence prolongée du bureau, vous trouvez votre messagerie électronique engorgée. Pressé, vous ignorez l'invitation à redémarrer votre ordinateur et empêchez par conséquent l'installation des mises à jour. En parcourant rapidement les objets de vos courriels, l'un d'eux semble traiter d'affaires en cours vous concernant directement et retient votre attention. Vous l'ouvrez et y découvrez un bref message vous enjoignant de consulter un site Internet qui vous est familier dans l'exercice quotidien de vos fonctions.

Vous venez d'être victime d'hameçonnage (ou phishing).

En contrevenant à un principe d'hygiène fondamental (mettre à jour ses logiciels) et en cliquant sur ce lien d'apparence légitime sans prêter attention à certains détails, vous avez permis à un attaquant d'installer un programme malveillant dans le système d'information de votre entreprise et vous lui avez donné accès non seulement à vos dossiers mais aussi à ceux de vos collègues.

2 Comment renforcer ma vigilance et bien me protéger ?



Qu'est-ce que l'hameçonnage ?

L'hameçonnage est une technique d'attaque prenant la forme d'un courriel qui vous est adressé et qui semble provenir d'un expéditeur de confiance. Ce courriel peut contenir un **fichier**, une **pièce jointe** ou un **lien de redirection vers un site frauduleux**, avec une incitation à cliquer sur ces éléments, ce qui permettra à l'attaquant de recueillir de l'information ou d'installer un programme malveillant dans le système d'information de votre organisme.



SÉCURITÉ DU NUMÉRIQUE L'HAMEÇONNAGE (OU PHISHING)



Adopter les bonnes pratiques au quotidien

- Méfiez-vous des courriels exigeant de vous une réponse ou une action immédiate et vous intimant de ne pas en informer votre hiérarchie ou vos collaborateurs.
- Soyez prudents vis-à-vis des courriels comportant des visuels a priori officiels mais dont la résolution est mauvaise.
- Ne cliquez jamais sur un lien ou une pièce jointe dont l'origine ou la nature vous semblent douteuses. **Au moindre doute, privilégiez l'accès au site web en tapant directement l'adresse dans la barre de recherche.**
- Soyez à l'affût des fautes d'orthographe ou de syntaxe dans l'adresse de l'expéditeur, l'objet du courriel ou le corps du texte.
- Ne répondez jamais à un courriel vous demandant des informations confidentielles (identifiants, coordonnées bancaires, etc.). **Au moindre doute, n'hésitez pas à contacter l'expéditeur** par un autre canal, par exemple téléphonique.
- Méfiez-vous des courriels d'expéditeur connu mais dont l'adresse électronique ou la nature du message sont inhabituelles ou catégorisés comme « spam / indésirable » par le logiciel de messagerie.
- Procédez régulièrement au redémarrage de votre poste, notamment lorsque le système vous y invite.

3

Je pense avoir été victime d'une attaque. Que faire ?



Qui prévenir ?

Si vous pensez avoir été victime d'une attaque informatique :

- prévenez immédiatement le support informatique de votre organisme et vos supérieurs hiérarchiques ;
- procédez sans délai au renouvellement de vos identifiants si vous les avez transmis lors de l'attaque.

4

Documents de référence

Guide des bonnes pratiques de l'informatique

http://www.ssi.gouv.fr/uploads/2017/01/guide_cpme_bonnes_pratiques.pdf



51, boulevard de La Tour-Maubourg
75700 Paris SP 07
01 71 75 80 11
sgdsn.gouv.fr

Les tortues d'Alice



Les enfants de l'école de Thonac

Vendredi 21 mai, après la récréation de l'après-midi, nous avons eu une magnifique surprise !

La maman d'Alice a apporté à l'école deux grosses tortues terrestres d'environ 20 et 60 ans ainsi qu'un bébé de quelques mois.

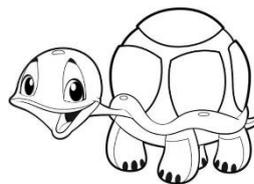
Tous les enfants étaient émerveillés et se sont approchés silencieusement par petits groupes pour les observer.

Ludixyne a répondu à nos nombreuses questions :

nous avons eu des informations sur leur régime alimentaire, les différentes espèces de tortues, les endroits dans le monde où elles vivent... Celles-ci ne sont pas dangereuses heureusement !

Nous avons eu beaucoup de mal à quitter ces tortues très sympathiques !

Mais Alice nous a rassurés en nous disant qu'elle nous donnerait des nouvelles de temps en temps !



Ce fut une très belle surprise pour nous tous !



ESM rugby

L'école de rugby de Montignac a pu continuer les entraînements grâce aux éducateurs et à leur dévouement et leur assiduité auprès des enfants.

Le 20 mars, nos petits rugbymen ont tenu à participer au challenge " **je prête mes jambes pour Léa** ".

Une belle action pour une bonne cause.

Dernière info : les enfants ont eu l'agréable surprise de la visite de BENITO MASILEVU, joueur de Grenoble en pro D2. Nos petits rouge et noir ont très apprécié cette belle visite.



L'ESPACE DES ASSOCIATIONS



Pour Info

L'Assemblée Générale du Comité aura lieu le 21 Janvier 2022 à 20h30 à la salle des fêtes de Valojoux. Nous avons toujours besoins de bénévoles actifs.

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite un très bel été, en espérant que la situation sanitaire que nous traversons soit bientôt derrière nous. Prenez bien soins de vous et à cet été aux Marchés de Pays de Valojoux.

Le Président,
Jérôme GALLO

Comité Des Fêtes

Marchés des Producteurs de Pays

Tous les Vendredis du 2.07 au 27.08.2021

Cette année nous espérons que les marchés à Valojoux vont pouvoir rouvrir avec le respect des mesures sanitaires que cela impose. Les tables seront installées avec une distanciation de 2 mètres entre elles et **pas plus de 6 personnes par tables. Le port du masque sera OBLIGATOIRE pour tous déplacements sur le marché.** La buvette sera ouverte pour venir y retirer vos boissons. Si les règles sanitaires de changent pas, il sera formellement interdit de se regrouper autour de la buvette.

Un concert de Piano Solo du groupe MNOP se produira en l'Eglise de Valojoux. **Le Vendredi 13 Août 2021 à 20h30 Précise.**



Le feu de la Saint-Jean

Compte-tenu des dernières mesures sanitaires (Covid19), nous sommes au regret de vous annoncer que le feu de la Saint Jean prévu le 26 Juin 2021 n'aura pas lieu.

Fête Votive et 22^{ème} Raid Valojoux-Vézère

La Fête votive aura lieu les 7 & 8 août prochains, nous venons de déposer nos dossiers auprès des services de l'Etat pour avoir l'autorisation d'organiser le 22^{ème} Raid Valojoux-Vézère le Dimanche 8 août 2021. Si nous y sommes autorisés et si la situation sanitaire le permet, nous organiserons une soirée paëlla le Dimanche soir sous chapiteau ouvert avec pas plus de 6 personnes par table et sans orchestre.

D'avance nous remercions la population de Valojoux pour l'accueil qu'elle nous réservera lors de notre passage pour la quête que nous ferons début juillet.



Le Quine

Le 2 octobre 2021, le comité des fêtes a prévu d'organiser le quine, dont le bénéfice est totalement reversé au Père Noël pour les commandes des cadeaux pour les enfants du village. D'avance nous remercions les artisans et commerçants de Valojoux et ses environs pour leur participation.

L'arbre de Noël



La décoration de Noël est prévue le 8 décembre 2021. Rendez-vous à la Salle des Fêtes à 9 h pour le café.

Nous invitons les parents et les enfants le Samedi 18 décembre à 16 h à la salle des fêtes de Valojoux pour le goûter et la venue du Père Noël vers 16h30.





Nous sommes très heureuses de vous annoncer l'ouverture de notre association Vallée de l'Homme Fitness, à partir du 6 septembre 2021 !

**Nouveau :
Fitness à
Valojoux**

Les cours auront lieu les lundis et mercredis dans la salle des fêtes. Nous allons vous proposer plusieurs types d'activités comme : de la Zumba, du renforcement musculaire et des cours fitness cardio. Les inscriptions ouvriront à partir de mi-juin 2021.

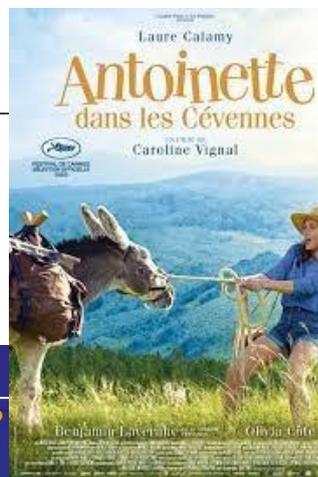
Si vous êtes intéressés vous pouvez nous contacter par mail : asso.vhfitness@gmail.com ou au 0634611535 ou aller consulter notre page Facebook Vallée de l'Homme Fitness.

L'idée de créer cette association nous est venue lors du second confinement du mois de novembre dernier. Nous avons donc décidé de commencer nos démarches en janvier et l'association a été enregistrée le 15 mars. Le bureau est composé de trois amies ayant la même volonté de pouvoir refaire du Fitness en Vallée de l'Homme : Delphine Kurtzemann (trésorière), Vanessa Bertrand (secrétaire) et Nathalie Chalaye (présidente). Nous sommes impatientes de pouvoir vous rencontrer, échanger et peut-être faire du sport avec vous après un an et demi d'une vie sociale un peu mise entre parenthèses.

L'équipe VH FITNESS

ACTUALITES

Cinéma de plein air



Antoinette dans les Cévennes
Le 13 juillet à Valojoux

Festival de cinéma plein air
★ ÉTÉ 2021 ★
SOIRS des TOILES
* 13 FILMS * 9 VILLAGES EN VALLÉES DORDOGNE VÈZÈRE *

4^e ÉDITION

CO-PRODUIT PAR LES CINÉMAS VOX

Rendez-vous à la tombée de la nuit

#SOIRSDESTOILES

www.festival-soirs-des-toiles.fr

22/07 Bars <i>Au cœur du village</i>	31/07 Fanlac <i>Au cœur du village</i>
17/07 St Léon sur Vézère <i>Au cœur du village</i>	12/08 Montignac Lascaux <i>Terrasse de l'amitié</i>
	13/07 Valojoux <i>Terrain de pétanque</i>
25/06 26/06 Trémolat	12/07 27/07 18/08 Le Buisson de Cadouin <i>La Plage</i>
03/08 St Avit Sénieur	20/07 10/08 Cadouin <i>Derrière l'abbaye</i>

Fête du Grand Site de France Vallée de la Vézère

PÔLE
D'INTERPRÉTATION
DE LA PRÉHISTOIRE



Fête du Grand Site du France Vallée de la Vézère
Deuxième édition !



En octobre 2020, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire, structure porteuse du Grand Site de France Vallée de la Vézère, a initié une première édition de la fête du Grand Site de France Vallée de la Vézère qui a eu lieu les 9, 10 et 11 octobre 2020. Malgré le contexte sanitaire, cette première édition fut un succès.

Cet événement vise à sensibiliser les habitants et visiteurs à la richesse patrimoniale naturelle et culturelle du territoire et d'attirer leur attention sur la fragilité de cet environnement tout en appuyant les enjeux soulevés par les partenaires du Grand Site de France pour sa préservation.

C'est ainsi qu'une deuxième édition sera organisée les 1, 2 et 3 octobre prochains !

Le week-end se déroulera de la manière suivante :

- **Vendredi 01 Octobre** : Spectacle d'ouverture en soirée au Pôle d'interprétation de la Préhistoire et vidéo mapping (projection de vidéos sur un édifice) sur les falaises du bourg des Eyzies à 21h
- **Samedi 02 Octobre** : Toute la journée, animations, activités, visites et autres auront lieu sur l'ensemble du territoire du Grand Site de France Vallée de la Vézère
- **Dimanche 03 Octobre** : Toute la journée, animations, activités, démonstrations et autres auront lieu au Domaine de Campagne

Appel à participation :

Cette année, le Pôle d'interprétation de la Préhistoire lance un appel à participation auprès des acteurs locaux pour co-construire le programme de la manifestation des journées du samedi et du dimanche.

L'ensemble des acteurs associatifs, acteurs culturels, structures publiques ou privées situés dans le Grand Site de France Vallée de la Vézère ou exerçant des activités sur le territoire, peuvent proposer des activités gratuites liées aux enjeux du Grand Site de France.

Cet appel à participation va être lancé courant du mois de juin. Associations, acteurs culturels, structures publiques et privées, soyez attentifs !

A l'issue de cet appel à participation, chaque proposition sera examinée au regard de leur cohérence avec les domaines d'actions du Grand Site de France Vallée de la Vézère (paysage, architecture et patrimoine bâti, agriculture, tourisme et transition énergétique) et leur niveau de réalisation.

Informations pratiques :

Site internet du Pôle d'interprétation de la Préhistoire – onglet Grand Site de France :

<https://pole-prehistoire.com/fr/projet-grand-site>

Facebook : @grandsitedefrancevalleevezere

Instagram : @valleevezere

Contact :

Manon Montoulieu – Animatrice développement territorial

fete-gsf-vezere@pole-prehistoire.com

05 53 51 70 79



Ateliers d'été en famille

Ferme Pédagogique à Valojoux



La ferme Les Clefs des Champs, située dans le joli village de Valojoux, propose des animations pédagogiques tout public, animées par Sophie Deschamps et Sophie Cateau. La ferme s'organise en plusieurs espaces; enclos des animaux, jardin tinctorial ainsi qu'un lieu convivial de pique-nique.

• les Petits Bouts de Laine



Du mouton aux objets en laine feutrée, atelier ludique et interactif.

Les 22/07, 12/08 de 10h à 11h30

• les Fermiers en Herbe

Soins aux petits et grands animaux de la ferme, adapté aux tout-petits.

Les 8/07, 29/07, 19/08 de 10h à 11h30

places limitées, réservation:

Sophie Deschamps

06 22 46 68 14



• Anier d'un Jour

Soins aux ânes et balade autour du village.

Les 15/07, 5/08, 26/08
de 10h à 11h30

Tarifs: 6,5 euros/enfant 8 euros/adulte

Les enfants sont obligatoirement accompagnés d'un adulte



• De la Fleur à la Peinture

Atelier ludique et créatif à la découverte des plantes tinctoriales.

Les 7/07, 14/07, 28/07, 11/08
de 10h à 11h30



places limitées, réservation:

Sophie Cateau 06 18 18 22 88

• le Tunnel Créatif

Branche, fleurs, feuilles ...
Créons une œuvre land art collective en jouant avec la structure de la serre.

Les 21/07, 4/08, 18/08
de 10h à 11h30



Suivez-nous !

lesclefsdeschamps@gmail.com

Ferme Les Clefs des Champs, le bourg, 24290 Valojoux

Berlingòt

La petita Emiliena es chal coifaire per lo prumier còp.

Sa maire que l'a nemenada a damandat que li còpe los pials juste per los alinhar e lor donar lo vam de crèisser.

Per la drolleta, se far copar los pials pel prumier còp, quò's un eveniment.

La petita Emiliena a pas cinc ans mas es plan escarabilhada.

Assitada dins lo fautur, s'avisa dins lo grand miralh e se fai de grimaças.

Es en tren de minjar un gròs berlingòt que sa maire li a crompat per que se tengue suauda lo temps de la còpa.

Lo perruquier fai lo torn de la petita e copilha de son cisèl laugier e prudent.

La petita Emiliena que n'a son sadol d'estre empeonada jol nilon blu de la capa, tira sa man de'n dejós per atrapar son gròs berlingòt que claus fin dins sa boca, mena de respirar un pauc.

E juste coma tira lo berlingòt de sa boca, lo perruquier es en tren de li copar los pials de davant.

E l'òme li fai:

“Ah, ma paura Emiliena as de pials sus ton berlingòt aurá ?..”

La petita Emiliena l'avisa, mocandièra:

“E non pas, grand colhon que ses !.. Sei tròp petita, ai pas cinc ans !..”

Berlingot

La petite Emilienne est chez le coiffeur pour la première fois.

Sa mère qui l'a emmenée a demandé qu'il lui coupe les cheveux juste pour les aligner et leur donner de la vigueur pour leur croissance.

Pour la fillette, se faire couper les cheveux pour la première fois, c'est un évènement.

La petite Emilienne n'a pas cinq ans mais elle est bien éveillée.

Assise dans le fauteuil, elle se regarde dans le grand miroir et se fait des grimaces.

Elle est en train de manger un gros berlingot que sa mère lui a acheté afin qu'elle se tienne tranquille le temps de la coupe.

Le coiffeur fait le tour de la petite et coupe vite de ses ciseaux légers et prudents.

La petite Emilienne qui en a assez d'être emprisonnée sous le nylon bleu de la cape, sort sa main de dessous pour saisir son gros berlingot qui contient juste dans sa bouche, histoire de respirer un peu.

Et juste comme elle sort le berlingot de sa bouche, le coiffeur est en train de lui couper les cheveux de devant.

L'homme lui dit :

« Ah, ma pauvre Emilienne tu as des poils sur ton berlingot maintenant ?.. »

La petite Emilienne le regarde, moqueuse :

« Et non, grand couillon que tu es ... ! Je suis trop petite, je n'ai pas cinq ans ... ! »

Daniel CHAVAROCHE





LE COIN DU PARTAGE

Si vous aussi vous souhaitez partager une idée, une astuce, une émotion, un souvenir, envoyez votre texte au Secrétariat de la Mairie qui pourra le publier dans notre prochain bulletin.



Moi, je suis née ici.

Enfin, pas vraiment. Je n'avais pas 4 ans quand j'ai mis mes pieds nus dans la Vézère pour la première fois. Dans les cailloux près du vieux pont de Montignac, quand le neuf n'existait pas encore et que les quais n'avaient pas été refaits. Quand on allait voir les canoés pirouetter sur le barrage de l'usine électrique, quand le marché se tenait au bord de l'eau, avec des gens qui tenaient de bizarres balances à la main, quand il y avait une bascule en plein milieu de la petite ville. Quand je prenais les moro sphinx pour des colibris, en bas de la rue de la Pégerie, quand les hirondelles crissaient par centaines, par milliers, dans le ciel du soir.

Mon museau arrivait au ras des herbes en fleur et je garde toujours en mémoire le parfum fort de celles qui me donnaient mal à la tête, tellement elles étaient vraies. Aujourd'hui encore, je les vois au bord des ruisseaux mais je ne m'en approche pas, de peur de briser un rêve.

Petite des banlieues de Paris, je découvrais un univers fait de gens aimants, de couleurs et de parfums vivants. Je me souviens même d'un soir de 14 juillet, sur le pont de pierre, où des insectes par millions sont tombés du ciel, tellement qu'on glissait en marchant dessus, tellement qu'ils se prenaient dans nos cheveux, lorsque quelqu'un d'ici a dit « c'est la manne ». Je me souviens d'un petit hôtel près du pont, où je demandais à grignoter des haricots verts crus parce que je n'avais pas droit aux bonbons. Micheline me les donnait avec un sourire. J'ai vu aussi le vrai Lascaux mais je ne m'en souviens pas.



Alors, quand je suis revenue ici, il y a une vingtaine d'années, un peu cabossée par les galères de la vie commune, j'ai retrouvé d'un seul coup toutes les images, toutes les émotions. J'ai ressenti un fort souffle intérieur. J'étais revenue chez moi, enfin. La vie était ici. Je ne sais pas encore si on peut être en paix ou en liberté au-dedans de soi, mais si oui, pour moi ça ne pouvait être qu'ici.

DA

Décès

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles...

BOISSARIE pour le décès de Germaine, de leurs oncles et beaux-frères

De Daniel MONTEL

De Jean Louis AUDIT pour le décès de son frère

De Brigitte MORELLE pour le décès de sa mère

De Sophie HOUDEBERT pour le décès de son frère

De Yufang NASH pour le décès de son père

Bienvenue dans notre village

à...

Catherine THOREL-GAILLARD, la Finetterie

Nicolas MONTEIL et Laure VEZINE, le Fraysse

Les services techniques sont assurés par Thierry ROULLAND et Jacques BOISSARIE.

L'entretien des locaux communaux est assuré par Isabelle FREYSSINGEAS.

L'accueil du public à la mairie est assuré par Christelle CHAVAROCHE les mardis et vendredis de 8 h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous.

La commission « Communication » vous propose d'intégrer l'équipe... Si cette aventure vous tente, merci de bien vouloir le signifier à la mairie.

Vous pouvez trouver toute notre actualité sur le site de la commune :

www.valojoulx.fr

Toutes suggestions ou informations seront les bienvenues... Si vous souhaitez que votre entreprise ou votre activité y apparaisse, nous vous remercions de bien vouloir donner l'information à la mairie.

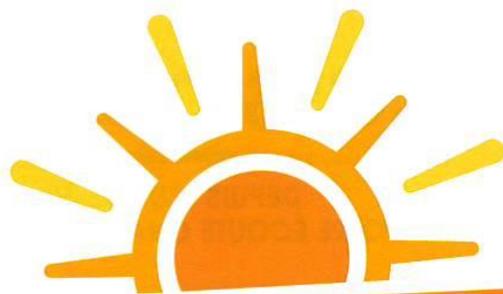
Pour une photothèque



Si vous avez des photos actuelles ou anciennes de Valojoulx et si vous acceptez qu'elles soient publiées dans le bulletin, merci de nous les faire parvenir par email ou de nous les prêter sur papier à la Mairie pour étoffer un début de photothèque.



PRÉVENTION CANICULE



En période de fortes chaleurs,
ne restez pas seul(e) !

1^{ER} AU 31
JUIN AOÛT



Qualité de service certifiée

cassiopea
TÉLÉASSISTANCE

CASSIOPEA TÉLÉASSISTANCE

propose son service

GRATUITEMENT

aux **personnes fragiles**

non équipées*

Cette action de prévention s'adresse aux personnes fragiles et isolées. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de votre mairie, de votre service d'aides ou de soins à domicile ou contactez nous :

05 53 53 54 54
tele.assistance@cassiopea.fr

*Aucun engagement de durée après adhésion à l'association -
Offre réservée aux personnes fragiles non équipées

LA TÉLÉASSISTANCE, COMMENT ÇA MARCHE ?

- > Par une simple pression sur le médaillon de téléassistance, vous rentrez directement en contact avec notre centrale d'appel basée à Périgueux.
- > Nos opérateurs vous donnent des conseils de prévention, préviennent vos proches ou alertent les secours si besoin.

cassiopea

DEPUIS PLUS DE 30 ANS,
À VOTRE ÉCOUTE CHAQUE JOUR !



En partenariat avec :



Pour nous rencontrer :
RETROUVEZ LA LISTE DE NOS PERMANENCES
sur **www.cassiopea.fr**

